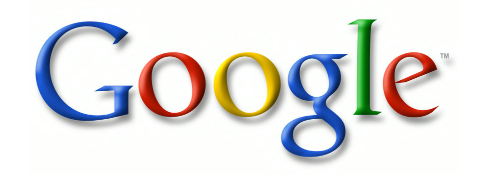
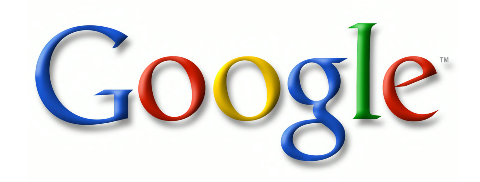
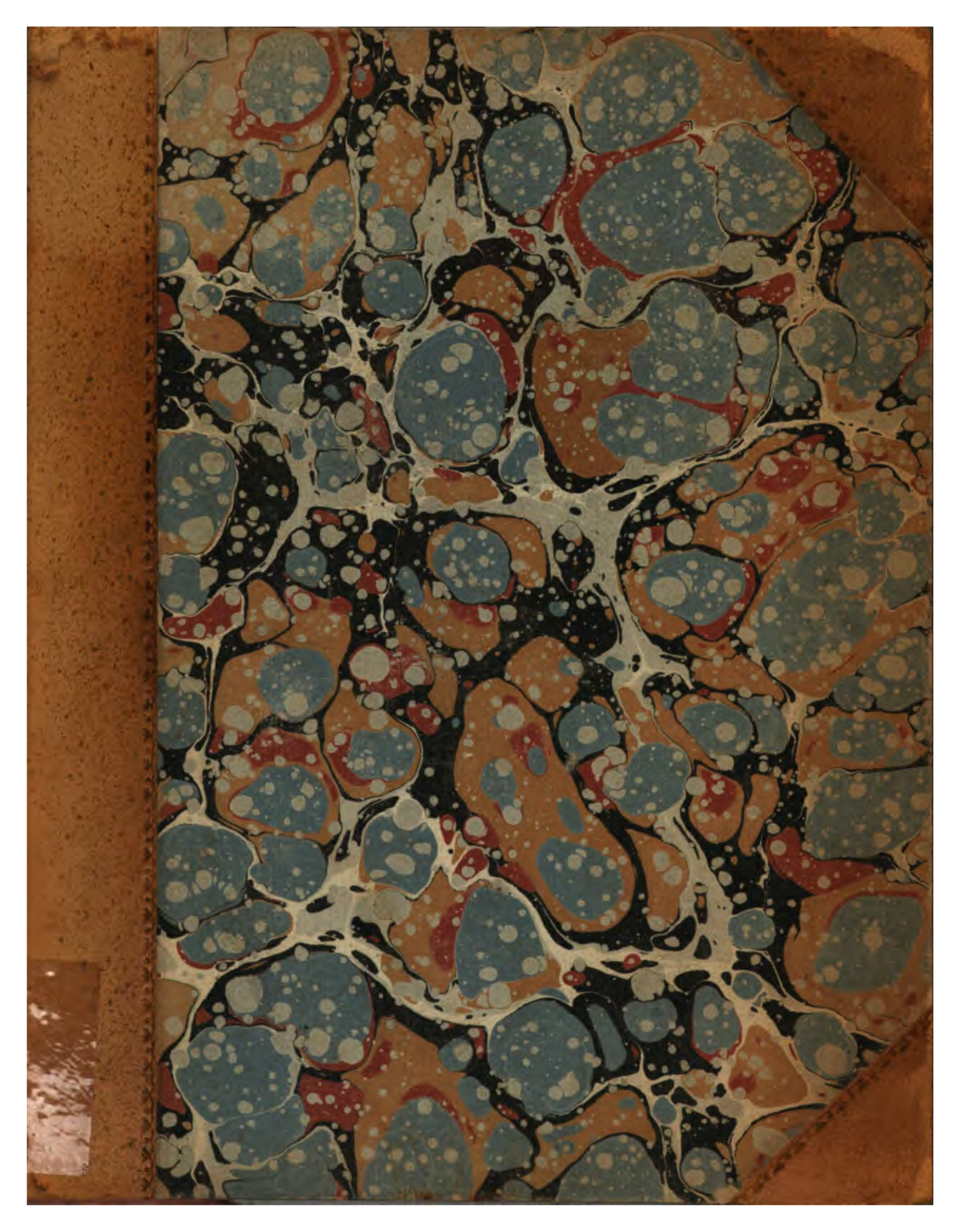






F. P. Barnard
Dec., 1909.



RECHERCHES

SUR

LES MONNAIES ET LES JETONS

DES

MAITRES-ÉCHEVINS

ET DESCRIPTION DE

JETONS DIVERS

PAR

CH. ROBERT,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ,
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC.

METZ

IMPRIMERIE DE NOUVIAN.

—

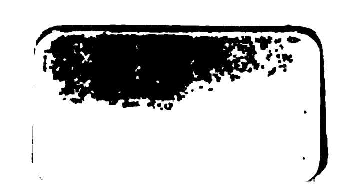
1853.

F. P. Barnard
Dec., 1909.



Francis Pierrepont Barnard,

M.A.Oxon., F.S.A., F.R.Hist.S., F.S.A.Scot.





RECHERCHES

SUR

LES MONNAIES ET LES JETONS

DES

MAITRES-ÉCHEVINS

ET DESCRIPTION DE

JETONS DIVERS

PAR

CH. ROBERT,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ,
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC.

METZ

IMPRIMERIE DE NOUVIAN.

1853.

NUMISMATIQUE

MESSINE.

PREMIÈRE PARTIE.

MONNAIES ET JETONS

DES

MAITRES-ÉCHEVINS.

CHAPITRE IER.

APERÇU SUR LA FABRICATION MAITRE-ÉCHEVINALE.

1° MONNAIES.

Les hommes d'étude, auxquels nous nous adressons, accueilleront avec surprise le fait d'une monnaie personnelle émise par des magistrats municipaux. Il est donc à propos de rechercher d'abord l'origine et la durée de ce monnayage, et d'examiner ensuite quels ont été ses caractères économiques et son importance.

Ces questions se résoudront par une courte analyse numismatique et par l'examen des faits historiques, examen devenu facile, grâce à un travail sur le maître-échevinat, dont M. A. Prost vient d'enrichir les ***Mémoires de l'Académie impériale de Metz***[1].

[1] Voir l'année 1852-1853.

2

Origine et durée du Monnayage échevinal. — Le maître-échevinat, suivant M. Prost, remonte aux institutions franques. Relevant en droit de l'empereur, le personnage qui en était pourvu, obtint parfois assez d'importance pour absorber une partie des pouvoirs du comte. Quoiqu'il en soit, je pense et vais essayer de prouver que ce magistrat n'a pu battre monnaie avant la seconde moitié du XVI[e] siècle.

Franchissons les périodes mérovingienne et carlovingienne[1], et arrêtons-nous aux règnes des maisons de Saxe et de Souabe. Et d'abord, on sait que si le monnayage cessa, sous Otton I[er], d'être exclusivement royal dans les Trois-Évêchés, ce fut au profit des évêques qui associèrent leur nom à celui de l'empereur ou du roi des Romains sur les flans métalliques[2]. Si nous passons maintenant à l'avénement des Hohenstauffen, nous voyons le nom du souverain disparaître de cette signature collective, qui ne comporte plus que celui de l'évêque[3]. Les droits monétaires sont donc assez clairement attribués pendant tous ces temps, et, pour qui connaît l'importance qu'on y attachait, il paraîtra impossible que le maître-échevin y ait eu part. A mesure que le XII[e] siècle s'écoule, la question se tranche plus nettement

[1] L'état actuel de la science ne permet plus de supposer que le fonctionnaire qui signait les nombreuses monnaies mérovingiennes messines fût un magistrat municipal, en quelque sorte un précurseur du maître-échevin. J'ai en effet avancé, dans mes *Considérations sur la Monnaie à l'époque romane*, et d'autres numismatistes ont prouvé que les monétaires étaient des agents du fisc, des fermiers du revenu public et non des officiers chargés de faire revivre les anciens priviléges des municipes romains. Je ne pense donc pas que les maîtres-échevins aient jamais songé à puiser des prétentions monétaires dans la constitution municipale des villes de la Gaule sous la domination franque.

[2] Voir mes *Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France*, page 230.

[3] Henri V, le dernier des empereurs de la maison de Souabe, est aussi le dernier souverain dont le nom se lise, en ces temps reculés, sur la monnaie messine.

encore : en effet, en 1180, l'influence épiscopale, arrivée à son apogée, frappe au cœur l'organisation des échevins et décrète que la première magistrature municipale, au lieu de se perpétuer dans les familles puissantes, sera élective et annuelle, et pourra être exercée par tout homme de la ville ou des faubourgs, pourvu qu'il soit de condition libre[1]. Voilà donc, à la fin de l'ère romane, le maître-échevin placé dans une situation qui, certes, exclut toute idée d'autonomie monétaire.

Plus tard, il est vrai, au commencement de la période que l'on nomme moyen-âge, c'est-à-dire au XIII[e] siècle, le maître-échevin s'était peu à peu affranchi et de l'empereur et de l'évêque[2]; mais une nouvelle puissance, l'aristocratie des paraiges venait de s'élever ; or, il est constant qu'elle arracha bientôt à l'évêque une partie de ses droits monétaires[4], et l'on ne saurait admettre qu'elle n'eût remporté cette victoire que pour en partager le fruit avec un magistrat déjà rabaissé et sur qui elle exerça, dès le principe, une tutelle jalouse à laquelle il n'échappa qu'en 1552[3], lorsque l'antique cité eut reconnu la domination de la France.

Mais nous voici à l'époque que j'ai fixée en commençant : toute une révolution s'est accomplie ; l'aristocratie messine est dispersée et le maître-

[1] Charte de l'évêque Bertram.

[2] Le choix du maître-échevin était confié au princier de la cathédrale et aux cinq abbés bénédictins. (Voir, au sujet de cette élection, un article de M. de Saint-Vincent, *Mémoires de l'Académie de Metz*, XXIX[e] année, p. 156.)

[3] Le maître-échevin, suivant M. A. Prost, ne jouit même à cette époque, qu'un instant et qu'imparfaitement des droits politiques et administratifs qui semblaient devoir lui appartenir. Ce fait, ajoute l'auteur, explique l'obscurité historique des personnages qui ont successivement rempli ces fonctions si importantes en elles-mêmes.

[4] C'est en effet à la fin du XIII[e] siècle qu'apparaissent les monnaies municipales. (Voir de Saulcy, *Recherches sur les Monnaies de la cité de Metz*, p. 18.)

échevin, devenu homme du roi, va temporairement exercer les pouvoirs que les paraiges avaient jusque-là conservés. De tels événements ne tarderont pas à réagir sur la monnaie, ce multiple symbole de l'autorité. Cependant, durant les quatre années qui suivirent le traité de Chambord et tant que le roi conserva les formes du protectorat, les entreprises, bientôt réprimées, de Robert de Lénoncourt[1] semblent le seul changement monétaire qui se soit produit. Mais, le 12 mai 1556, le cardinal de Lorraine ayant cédé à Henri II l'ensemble des privilèges régaliens dont l'évêque jouissait encore, l'hôtel des monnaies de Metz se trouva placé plus directement sous l'autorité de la France, et rien ne s'opposa à ce que le maître-échevin, par permission expresse ou par tolérance, se livrât à une fabrication monétaire véritable, fabrication contre laquelle la cité, déshéritée qu'elle était de tant d'autres droits, ne se trouvait plus en mesure de réclamer ! On ne connaît en effet aucune monnaie antérieure à celle de Jean Le Braconnier, magistrat nommé en 1561.

En résumé, nos monnaies échevinales, contrairement à l'assertion de Carloix[2] et à celle de l'auteur du *Tableau de la Monnaie de Metz*[3], remontent tout au plus au siége de 1552, et appartiennent par conséquent à la collection française[4].

Voilà où commence la série ; voyons maintenant où elle s'arrête.

[1] Voir de Saulcy, *Recherches* et *Supplément aux Recherches sur les Monnaies des Évêques de Metz*.

[2] *Mémoires de la vie du maréchal de Vieilleville*, t. III, p. 167.

[3] In-4° de 80 pages, imprimé en 1785 chez J.-B. Collignon.

[4] Les amateurs des monnaies de Metz doivent donc repousser deux petits billons au type des plus anciennes angevines que M. de Saulcy ait décrites, et dont jusqu'à ce jour, on a fait honneur à Guillaume Parpignan et à Jean de Heu, qui furent maîtres-échevins en 1452 et en 1458. En effet, lors même que les considérations historiques ne prouveraient pas qu'il était impossible au maître-échevin de signer des espèces courantes au temps où l'ancienne constitution était encore debout, il faudrait se

Les pièces qui sont l'objet de ce mémoire, portent, pour la dernière fois, le titre de monnaie, sous Abraham Fabert en 1624; néanmoins, pendant quelques années encore, on en émit qui ne sont point de simples jetons, mais qui, par leur type, leur poids et leur facture, se rapprochent assez du numéraire municipal contemporain, pour qu'il soit permis de croire qu'elles avaient conservé une valeur échangeable dans le rayon commercial de la ville. Le dernier de ces monuments intermédiaires est une pièce au type du quart de franc et à la date de 1633; ce qui vient ensuite n'est plus que jetons. C'est en effet en cette même année 1633, que Richelieu, par la création du parlement, porta un nouveau coup aux franchises de la vieille ville impériale, et préluda ainsi à leur destruction, qui, au point de vue monétaire, devait s'accomplir le 11 février 1662, jour où la cour souveraine, sur la réquisition de son procureur général, supprima l'atelier municipal comme institution féodale et germanique [1], et statua que, désormais, le coin royal serait seul employé à Metz.

La monnaie maître-échevinale dura donc environ les trois quarts d'un siècle.

rendre à l'évidence, car ces angevines ont, ainsi que l'a constaté M. Chalon, auquel j'en ai communiqué le dessin, été frappées l'une par Guillaume II de Sombreffe, l'autre par Jean I[er] de Piermont, qui ont possédé la seigneurie de Reckheim, où l'on a contrefait, au xv[e] et au xvi[e] siècle, plusieurs autres coins monétaires de Metz, ainsi que des espèces de Nancy, d'Utrecht, etc. (Voir le mémoire de M. Chalon, *Revue num. belge*, 2[e] série, t. II, p. 156 et suivantes; — la *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, Gand, 1848; — l'article publié par M. A. Chabouillet, *Rev. num. française*, 1850, p. 285 et suivantes; — l'article de M. Prosper Cuypers, *Rev. num. belge*, 2[e] série, t. II, p. 413 et suivantes.)

[1] En France, où florissait la centralisation gouvernementale, la monnaie du roi avait depuis longtemps détrôné les monnaies locales, tandis que la dissémination des droits régaliens entretenait encore ailleurs, et par exemple dans les villes impériales, cette bigarrure du numéraire, qui fait aujourd'hui la joie des collectionneurs, mais dont le public d'alors avait grand droit de se plaindre. Voici ce que le procureur général

CARACTÈRES ÉCONOMIQUES ET IMPORTANCE DE LA MONNAIE MAITRE-ÉCHEVINALE. — On peut admettre que les maîtres-échevins n'ont point possédé d'une manière permanente et pendant toute la durée de leurs fonctions, le droit de frapper monnaie; peut-être même ne l'ont-ils exercé qu'au moment de leur élection ou de leur réélection, en souvenir de quelque ancien usage tel que celui qui permettait à l'empereur, chaque fois qu'il venait à Metz, de frapper dans les ateliers de la cité, une monnaie qui avait cours légal pendant son séjour et une semaine après [1]. Mais, quelque temporaire qu'ait été cette émission, elle ne pouvait être que légale; car, au XVI[e] siècle, on attachait encore trop d'importance aux droits régaliens et particulièrement au privilége monétaire qui en était un des principaux, pour laisser

Le Noble disait à ce sujet en 1675, treize ans après l'arrêt du 11 février 1662, et quatre ans avant le décri du numéraire municipal en circulation :

» L'on sçait comment nos Rois perdirent la haute Lorraine........ Les broüilleries intestines empê» chèrent Lothaire de la remettre sous son obéïssance, et Robert, fils de Hugues-Capet, fit de grands » efforts pour y rentrer, mais sa domination naissante fut un obstacle à la justice de ses armes.

» Ce fut dans ces temps que la ville de Metz, se parant, comme beaucoup d'autres, du nom de ville » impériale libre, se fit une monnoye toute particulière.......

» Lorsque je fus receu dans la charge de procureur général du Roy au parlement de Metz, je reconnus » tant de bizarerie dans la monnoye de cette ville, qu'une de mes premières pensées fut de travailler à » procurer quelqu'ordre à son irrégularité........

» Il seroit fort à propos d'abolir dans Metz et dans les évêchéz, cette bizare monnoye........ C'est » ce que le parlement avoit voulu introduire; mais qui n'a point eu d'exécution par les adresses de ceux » qui profitent tous les jours de l'ignorance des étrangers ou des fractions continuelles qui arrivent dans » les comptes...... Mais à moins que l'autorité absoluë de Sa Majesté n'intervienne, je ne croy pas que » l'on vainque jamais les obstacles que l'avarice peut apporter à ce changement. »

Ces passages sont empruntés à un opuscule intitulé: *Traité de la Monnaie de Metz*, in-32 de 165 pages. Je les cite sans admettre toute la sévérité des reproches adressés par l'auteur, aux Messins et à leur monnaie qui, à cette époque, jouissait encore, et à juste titre, d'un grand crédit sur les bords du Rhin.

[1] Terrier de l'évêché en 1585; — Philippe de Vigneulles; — Chronique des Célestins de Metz.

passer inaperçue une usurpation qui, loin de se déguiser, s'affichait au contraire explicitement dans la légende [1].

La monnaie échevinale de Metz peut donc être considérée comme n'ayant eu qu'un caractère exceptionnel et qu'une existence éphémère [2], mais enfin c'était une monnaie [3].

Ajoutons que les pièces portant à la fois le nom ou les armes d'un maître-échevin et la légende *Moneta Metensis*, et que celles qui, par leur poids et leur type, se rapportent à ces dernières, sont le plus souvent en cuivre blanchi ou en billon, rarement en argent; qu'elles n'appartiennent qu'aux derniers degrés de la série monétaire, et que leur rareté actuelle prouve combien peu on en émettait. Si donc leur existence constituait un privilége en faveur du magistrat nommé par le roi, leur rôle n'était rien moins qu'important dans le système des valeurs représentatives, qui se composait à cette époque de florins d'or, gros thalers d'argent et autres pièces de haute valeur [4].

On sait d'ailleurs qu'il était d'usage que la bienvenue des hauts fonctionnaires, fût l'occasion de largesses à la multitude; presque toutes les monographies du XVI[e] siècle en font foi [5]. Cette distribution électo-

[1] Un archéologue distingué, M. G. Boulangé, dans une notice sur une monnaie échevinale (*Mémoires de l'Académie de Metz*, année 1852, t. I[er], p. 357), a trop amoindri le caractère de ce monnayage. Voici comment il s'exprime :

» La légende *Moneta Metensis*, employée par les maîtres-échevins, n'avait *rien de légal*; elle consa-
» crait seulement un léger abus de pouvoir, etc. »

[2] Ces espèces, en général mal taillées et changeant de type chaque année, ont peut-être contribué à la réputation de *bizarrerie* que le numéraire en circulation à Metz avait alors parmi les Français (voir ci-contre).

[3] Je suis loin de dire cependant que les monnaies des maîtres-échevins de Metz aient jamais rempli bien rigoureusement les conditions imposées aujourd'hui au signe représentatif de la fortune publique. (Voir pour ces conditions mes *Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France*, p. 20.)

[4] Voir de Saulcy, *Recherches sur les Monnaies de la cité de Metz*, p. 61 et 82.

[5] Ainsi, à Cambrai, l'entrée du duc d'Alençon, en 1581, et celle de Catherine de Médicis, en 1584, donnèrent lieu à une fabrication de plaques d'argent et de jetons qui furent distribués au peuple.

rale[1] fut sans doute à Metz le prétexte de la fabrication échevinale et se fit primitivement en pièces ayant un cours véritable; puis elle eut lieu en simples jetons[2]. Enfin, plus tard, au commencement du XVIIIe siècle, elle ne consista plus qu'en poignées de dragées[3].

TYPE DES MONNAIES DES MAITRES-ÉCHEVINS. — Les monnaies des maîtres-échevins portent constamment d'un côté l'écu du personnage[4] et de l'autre celui de la ville. Dans les plus anciennes, la légende du droit se forme soit des mots MONETA NOVA METENSIS, soit des noms du maître-échevin, tandis

[1] On se demande naturellement si la fabrication de ces pièces était à la charge de la ville ou à celle du maître-échevin. Je n'ai rien trouvé d'écrit à ce sujet; mais si, dans quelques provinces, certains personnages recevaient des bourses en cadeau, un numismatiste estimé, M. de Fontenay, a reconnu qu'il n'en était pas partout ainsi, et sans doute, à Metz, la matière et la façon étaient payées, non par la cité, mais par le nouveau magistrat, qui, tant qu'il a frappé des pièces propres à avoir cours, a pu s'en réserver une partie et trouver une compensation dans la valeur surélevée qu'elles offraient à l'échange.

[2] On lit en effet dans l'*Histoire générale de Metz* par les religieux Bénédictins (t. II, p. 358 et 362): » » Le jour de son installation, le nouvel élu fait fabriquer des *jetons* aux armes de la ville d'un côté et aux » siennes de l'autre, avec sa devise, pour les distribuer à ses amis et en faire semer au palais pour plus de » vingt écus.... Après toutes les prestations de serment, le maître-échevin, le conseil et les Treize passent » au travers du palais; dès qu'ils y sont entrés, celui qui tient les jetons que le nouveau maître-échevin » a fait frapper, monte sur une des boutiques du palais et les jette au peuple. »

[3] Voir à la bibliothèque de la ville de Metz, sous le nº A-I, le manuscrit intitulé *Réception du maître-échevin*. Il y est dit qu'en 1738, le nouveau magistrat se rendait en cortége chez le gouverneur, l'intendant, l'évêque et le premier président du parlement, et que, durant la marche, le premier sergent, précédé des détachements de troupes, des tambours bourgeois, du corps de ville et de la symphonie, » marchait seul, » avec son manteau de cérémonie et sa toque de satin, tenant en main la verge magistrale et jetant par les » rues quantité de dragées aux acclamations des peuples. » Puis venait le secrétaire de la ville et le maître-échevin lui-même, etc.

[4] Le maître-échevin qui n'avait pas d'armoiries de famille en obtenait ou en adoptait à sa nomination. En effet, le gouverneur, après avoir reçu son serment, lui remettait une épée, l'exhortait à la porter pour le service de Sa Majesté et lui disait: Le roi vous fait chevalier (MS. intitulé: *Création des maîtres-échevins;* bibliothèque de la ville de Metz).

que celle du revers désigne une valeur courante, telle que **QVARTVS DENAR** ou **OCTAVA SOLIDI**. Puis l'expression **MONETA METENSIS** disparaît du droit pour passer au revers où elle est quelquefois remplacée simplement par le mot **METIS** suivi du millésime, et le droit présente, non plus toujours le nom de l'échevin, mais souvent sa devise. Enfin, sur les specimens que leur épigraphie n'indique pas comme étant des monnaies, mais que nous croyons devoir ranger à cette catégorie, le nom du magistrat se développe, au droit, autour des armes de la ville, tandis que la devise est placée en légende du côté de l'écusson de famille.

Ici s'arrête ce que j'avais à dire de plus important sur les monnaies des maîtres-échevins de Metz, et je n'ai plus qu'à faire remarquer que les pièces intermédiaires dont il a été question[1], ont été frappées, mais en petite quantité, sur flans d'or, avant de l'être sur un billon dont le mauvais aloi leur permettait de circuler comme espèces courantes de mince valeur. Cette circonstance ne leur ôte pas le caractère de monnaie, car, de tout temps, on a fait en métaux précieux des épreuves des coins nouveaux[2]; et certes, si des pièces de cuivre blanchi ou de billon suffisaient aux maîtres-échevins pour les distributions populaires, il fallait, pour être offertes au gouverneur et aux principaux officiers du roi, des épreuves en bon argent et en or, que l'on nommait *pièces d'honneur*.

---

[1] Voir plus haut, page 13.

[2] Ainsi on possède, dans les collections, des pièces de 5 francs des derniers règnes, frappées en or, des centimes frappés en argent, etc., etc.

2° JETONS.

Les jetons, dont l'usage devint surtout fréquent au XVIIe et au XVIIIe siècle, étaient des monuments contemporains ou à peu près contemporains des auteurs que nous considérons comme les pères de la numismatique; ils furent donc négligés par eux[1]. Disons toutefois, à l'honneur de l'érudition lorraine, que Dom Calmet en a reproduit un grand nombre dans les planches de son histoire, et que Mory d'Elvange et Dupré de Geneste en ont, de leur côté, activement recueilli les empreintes et les calques.

Aujourd'hui les hauts fonctionnaires et les particuliers ne font plus faire de ces pièces, et celles qui se fabriquent encore appartiennent à des sociétés savantes, à des cercles ou à des exploitations industrielles. Les jetons qui portent un caractère individuel nous rappellent donc un usage perdu ou des familles pour la plupart éteintes; ils commencent, en un mot, à prendre place dans les monuments historiques, et l'on

[1] Cependant les anciens numismatistes faisaient déjà cas de certains jetons qui, sous le nom de *méreaux*, avaient, dès le XVe siècle, quelque importance dans le système économique et administratif des communautés religieuses, et empruntaient ainsi à la monnaie une partie de son caractère public. On s'occupait aussi des *jettoirs* ou *jects* qui suppléèrent longtemps à l'ignorance graphique des gens de finances, et surtout à l'embarras qu'avaient présenté les opérations arithmétiques les plus simples, jusqu'au moment où l'on eût adopté un bon système de *numération*. Mais les monnaies que nous avons à décrire, diffèrent essentiellement des méreaux, et, à l'époque où remonte le plus ancien jeton échevinal de Metz, tout rôle vraiment utile avait cessé d'appartenir aux jetons, et s'ils servaient encore à compter, ce n'était que sur les tables de jeu.

ne saurait trop se hâter de les sauver de l'oubli pendant qu'il en est temps encore[1].

Dates et usage des Jetons des maitres-échevins. — Les jetons des maîtres-échevins de Metz ont été fabriqués pendant que ces magistrats avaient encore des monnaies et surtout lorsqu'ils n'en eurent plus. Le plus ancien que je connaisse est de 1594 et le dernier de 1709.

Ces monuments métalliques sont donc peu anciens et n'ont pas l'intérêt historique des monnaies du moyen-âge ou de l'époque romane; mais, frappés sur un flan large, ils comportent des types plus variés ou plus significatifs, et ne sont pas dépourvus d'un certain mérite artistique.

Les jetons, simples médailles de famille, portraits ou blasons confiés non à la toile, mais à l'airain, n'avaient pas toujours un rôle bien déterminé. Toutefois, ceux des maîtres-échevins de Metz ont, à la suppression des monnaies, servi pendant quelque temps aux distributions de joyeuse entrée[2], et, lorsqu'ils étaient d'or ou d'argent, à des cadeaux sous le nom de médailles d'honneur. Quant aux plus récents, qui ne remontent qu'au temps de Louis XIV, ils étaient simplement destinés à marquer, comme aujourd'hui, les points du jeu; tels sont ceux de M. de Rissan, qui portent plusieurs dates postérieures à celle de l'édit royal en vertu duquel ce

[1] Les jetons du xvie siècle et des siècles suivants, bien qu'ils n'aient ni le caractère des méreaux, ni celui des jettoirs, ont été fort recherchés depuis quelque temps, et déjà des études d'ensemble et quelques monographies leur ont été consacrées. On peut citer, parmi ces utiles travaux :

Les *Fragments d'Histoire métallique*, par M. de Fontenay, Autun, 1845;

La *Nouvelle Étude de Jetons*, par le même auteur, Autun, 1850;

Les *Recherches sur les Monnaies, Médailles et Jetons de Saint-Omer*, par M. A. Hermand (*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, année 1834, t. II, p. 203);

Les Libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses états, par M. Cl. Rossignol, Autun, 1851.

[2] Voir plus haut, p. 16, note 3.

fonctionnaire fut créé à titre perpétuel, et qui par conséquent n'ont point été frappés pour son installation.

DIAMÈTRE ET TYPE DES JETONS DES MAITRES-ÉCHEVINS. — Les jetons des maîtres-échevins présentent trois modules, 12 lignes, 8 lignes et 6 lignes; ces dimensions ne sont pas toujours rigoureusement suivies; il faut les considérer comme le maximum de chacune des trois grandeurs. Ils ont presque constamment d'un côté les armes de la ville avec le nom de l'échevin; de l'autre, l'écu de celui-ci entouré de sa devise. Un seul specimen offre sur la face opposée à celle qui présente les armes de famille, une image emblématique entourée d'une devise.

3e DEVISES DES MAITRES-ÉCHEVINS.

Avant de passer à la description des monnaies et des jetons échevinaux, disons quelques mots de la partie la plus intéressante de leur épigraphie, c'est-à-dire des devises qui les entourent.

Les devises ont été l'objet de plusieurs traités parmi lesquels nous citerons un ouvrage publié récemment par un ministre du roi de Prusse, le général de Radowitz, sous le titre de : *Die Devisen und Motto des spœteren Mittelalters*[1].

[1] Il a été rendu compte de cette publication dans la *Revue des Deux-Mondes*, avril 1851, par M. Saint-Réné Taillandier, et dans la *Revue archéologique*, 1851-1852, par M. G. Brunet.

Cet auteur partage les devises en deux classes :

La première comprend celles qui sont la propriété soit d'une famille, comme annexe de son blason ou comme cri de guerre, soit d'un particulier comme ayant été choisies par lui pour formuler, d'une manière concise et saisissante, une règle invariable de conduite ou pour faire allusion aux faits importants de sa vie ou aux événements historiques auxquels il a été mêlé.

La seconde comprend celles qui expliquent d'une manière plus ou moins ingénieuse et sans application personnelle, des pensées élevées ou proverbiales.

Il existe un petit nombre de devises échevinales qui se rapportent à l'écusson de famille ou à l'emblème adopté par le personnage et qui, à ce titre, rentrent dans la première catégorie. Quant aux devises historiques, qui seraient les plus intéressantes, je ne pense point qu'il s'en trouve dans la série que je vais décrire. Si les jetons frappés pour quelque grand personnage, sont, comme les médailles qui se fabriquent aujourd'hui, les jalons de l'histoire, les pièces au nom des maîtres-échevins de Metz n'ont point cette importance. Il n'appartenait pas en effet à de simples fonctionnaires annuels, soumis au gouverneur et à d'autres autorités royales, de confier au bronze la mémoire des faits contemporains.

La plupart des devises des maîtres-échevins ne sont que des sentences capricieusement choisies dans les recueils spéciaux dont on faisait alors un grand usage[1]; le même magistrat en changeait d'ailleurs chaque fois qu'il était l'objet d'une nouvelle nomination. Elles appartiennent donc à la seconde catégorie.

[1] Ainsi que le remarque l'auteur que nous venons de citer, la devise, au moyen-âge, avait eu sa réalité et sa puissance de signification ; mais, au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, elle n'était plus guère qu'une affaire de mode.

Voici les devises conservées par les monnaies et les jetons que nous allons décrire :

PREMIÈRE CATÉGORIE.

Vincit qui patitur; dans le champ, un homme brisant une colonne, malgré les flammes qui l'entourent;

Te radiante lucebo; un miroir réfléchissant la lumière du soleil;

Non facile excidet; dans le champ, un glaive retenu par deux bras;

Orbe ruente cadent; au centre, des tours;

Sua se fronde tuentur; des grillons;

Sole favente resurgunt; même type;

Fœlicia tempora signant; même type;

Rostro tua et ungue tuebor; une aigle éployée;

Custodit nocte dieque; le coq, symbole de la vigilance;

Dabunt cum lumine fructum; des épis de blé.

Nota Verse [illegible]

DEUXIÈME CATÉGORIE.

Endurer pour durer,
Patientia Victrix,
Lucent omnia fide,
In spem contrà spem,
Legibus et armis,
Justitiâ et marte,
Espoir et pœur,
Crains Dieu et fais justice,
Firma solo radix,
A la vertu rien n'est inaccessible,
Mancupio et nexu,
Elle est en bonnes mains,
Partes intentus ad omnes,
Meta mihi metæ,
Semper in excubiis,
Undique solem,
Stat, vigilat et lucet,
Patriam hæc sidera firmant,
Immotus stat in motu,
Ad tutelam non ad prædam,
Undique fortis,
Ferro et robore servat,
Viribus et armis,
Hoc sidere crescet.

CHAPITRE II.

DESCRIPTION DES VARIÉTÉS.

Nous suivrons dans l'examen des variétés l'ordre chronologique; les monnaies de chaque personnage seront néanmoins décrites avant ses jetons.

JEAN LE BRACONNIER,

Écuyer, seigneur de la Tour d'Ancy, maître-échevin du 4 août 1561 au .. août 1562, et du 3 juillet 1566 au 30 juin 1567.

La famille Le Braconnier[1] portait, suivant Dom Pelletier: *D'azur à la fasce d'argent accompagnée, en chef, de deux étoiles d'or et, en pointe, d'un huchet lié de même*[2]. Les étoiles auront sans doute été ajoutées par un des descendants du maître-échevin Jean, car elles n'apparaissent pas sur la pièce suivante.

[1] M. Emmanuel Michel, dans sa *Biographie du Parlement de Metz*, a consacré un article à la famille Le Braconnier.

[2] Suivant un Nobiliaire manuscrit, les étoiles et le huchet auraient été d'argent.

MONNAIE.

✱ MONETA ∘ NOVA ∘ MET entre deux grènetis; dans le champ, un écu avec fasce accompagnée en pointe d'un huchet[1].

℟. + QVARTVS ∘ DENAR entre deux grènetis; dans le champ, l'écu de la ville, en forme de cartouche, présentant au centre un point qui ne marque sans doute que la trace du compas dont s'est servi le graveur. Metz avait, dès ce temps, pour armoiries : *Parti d'argent et de sable;* mais cette dernière couleur est figurée par un semis de points tel que celui qui représente l'or; on sait en effet que ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle que les graveurs ont appliqué avec quelque soin les signes conventionnels des couleurs, bien que ce système de représentation ait été créé cent ans plus tôt, ainsi que le démontre la *Revue archéologique*[2], par la citation d'un texte de 1639[3].

Billon noir, pesant 0,55 gramme; ma collection (pl. I, fig. 1).

Ce joli specimen, entièrement inédit, est une imitation des nombreuses angevines ou quarts de deniers messins, qui circulaient à cette époque[4], et qui, suivant Le Noble, valaient environ deux treizièmes du denier tournois[5].

[1] Le huchet est ici une pièce significative.

[2] Article de M. Duchesne, année 1853, p. 97.

[3] « L'or est pointillé, l'argent est sans aulcune hachure, car dénotant le blanc l'on ne sçauroit le mieux » faire connoistre qu'en n'y faisant rien du tout, le gueules est haché en pal, l'azur en fasce, le sinople en » bande, le sable est haché doublement et le pourpre en barre; si bien que sans peine, sans enluminure, » sans charger sa mémoire, et sans embarasser son esprit, on connoistra les couleurs des armoiries; inuen- » tion dont ie m'asseure les genealogistes me sçauront bon gré. » (*Nouvelle méthode de cognoistre les métaux et couleurs sur la taille-douce*, par Wlson de La Colombière, 1639.)

[4] L'angevine est une monnaie fort ancienne à Metz, ainsi que le prouvent des titres authentiques de 1326 où il en est déjà question. Elle figure encore en 1613 parmi les monnaies offertes au roi Henri IV (de Saulcy, *Recherches sur les Monnaies de la cité de Metz*, p. 118 et 119). On s'est souvent plaint de l'aloi de cette monnaie (voir mes *Recherches sur les Monnaies des Évêques de Toul*, p. 59, note 1).

[5] Le Noble, *loc. cit.*, p. 33.

WIRIAT COPÈRE,

Du 1er août 1576 au .. juillet 1577, et du 24 décembre 1585 au .. août 1588.

Portait : *D'azur à la fasce danchée d'argent, accompagnée de trois coupes d'or, deux en chef, une en pointe* (Epitaphes de Metz, MS. p. 30 [1], et Mémoires sur Metz, MS. 69ter, t. V, p. 345 [2]).

MONNAIE.

✶ WIRIAT ✶ COPERE • 1585 entre un grènetis et un filet circulaire ; dans le champ, un écu présentant une fasce danchée ; en chef et en pointe, des objets que l'on prendrait au premier abord pour des fers de lances, mais dans lesquels on reconnaît avec plus d'attention des pièces parlantes, c'est-à-dire des coupes en forme de calices, surmontées de leurs couvercles.

℟. ✩ OCTAVA • SOLIDI • 1584 entre un filet et un grènetis ; dans le champ, un écu parti d'argent et de sable. Le sable est indiqué par des traits recroisés.

Pièce en billon, pesant 0,65 gramme ; n'était pas connue de Dupré de Geneste ; ma collection (pl. I, fig. 2).

C'est une imitation du demi-liard ou huitième de sol [3], subdivision qui n'a été fabriquée par la cité que pendant peu d'années [4].

Le seul huitième de sou décrit par M. de Saulcy est aussi de 1584, et le

[1] Ce manuscrit, recueil des inscriptions relevées sur les pierres tombales des églises de Metz, est dû à Dom Sébastien Dieudonné.

[2] Les mémoires sur Metz comprennent un grand nombre de titres originaux pour la plupart, et réunis en volumes, par les soins éclairés de M. J. Clercx, bibliothécaire de la ville.

[3] Le sou était à Metz une monnaie de compte valant douze deniers ; il s'ensuit que la petite pièce de Copère valait six fois celle que nous avons décrite au nom de Le Braconnier.

[4] De Saulcy, *Recherches sur les Monnaies de la cité de Metz*, p. 118.

droit en est identique au revers de la monnaie que nous venons de décrire; d'où l'on peut conclure que Copère a employé un des deux coins ayant servi, l'année précédente, à la fabrication du menu billon municipal, et a seulement remplacé l'autre par une matrice à ses armes, avec la date de 1585.

JACQUES PRAILLON,

Du 28 juillet 1578 au .. août 1581, du 24 août 1588 au .. décembre 1600, et du 24 février 1604 au .. mars 1605.

Jacques Praillon eut son hôtel envahi par le peuple lorsque M. de Soboles, qui commandait à Metz, rétablit en mars 1595, une taille contre laquelle on protestait depuis longtemps. Sur les plaintes du maître-échevin, quelques mutins furent mis en prison; d'autres furent bannis de Metz pendant six mois. Plus tard, le maître-échevin se ligua contre M. de Soboles avec Pierre Joly, et fut emprisonné en même temps que ce dernier, le 21 avril 1601 [1].

Jacques Praillon cultiva les lettres [2].

On n'est pas bien fixé sur l'écu de ce maître-échevin; toutefois les épitaphes de Saint-Martin [3] et le recueil manuscrit de M. A. Malherbe le blasonnent ainsi : ***De gueules à la bande d'argent, chargée d'une coquille de sable entre deux roses de gueules.***

MONNAIES.

N° 1. — ✩ ENDVRER ✩ POVR DVRER; grènetis; écu à bande chargée comme il vient d'être dit. Dans le champ, des chiffres arabes sé-

[1] *Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. III, p. 149.

[2] *Biographie de la Moselle*, par M. E.-A. Bégin, t. III, p. 524.

[3] P. 187, MS. de la bibliothèque de Metz.

parés par l'écu, forment la date de 1578, année de la nomination de M. Praillon.

℞. ✫ MONETA ✫ NOVA ✫ METENSIS, écu de Metz, parti en pal, avec hachures en diagonales telles que celles qui représentent aujourd'hui le pourpre.

Cette pièce ne porte pas l'indication de sa valeur; Dupré de Geneste, dans une note manuscrite, la signale comme ne pesant que 8 grains ou 0,42 gramme, et n'étant qu'un tiers de denier messin, fraction qui n'existe point dans les monnaies de la cité. Ce renseignement me semble inexact, d'autant plus que le même archéologue le reproduit ailleurs avec une variante (pl. I, fig. 3).

N° 2. — ✫ PATIENTIA VICTRIX; armoiries de Praillon; 1604.

℞. ✫ MONETA • NOVA • METENS; armoiries de la cité.

Argent, pesant 15 grains ou 0,75 gramme; collection de la ville de Metz (pl. I, fig. 4).

Cette monnaie a été frappée lorsque M. Praillon rentra pour la dernière fois aux affaires, en 1604, après une interruption de trois ans[1].

JETON.

✫ IA • PRALL • CON • D • R • M • ESCH • DE • METZ; dans le champ, l'écu de Praillon entouré d'une couronne de lauriers.

℞. 1594 VINCIT QVI PATITVR; dans le champ, un personnage rompant, au milieu des flammes, une colonne ou un corps d'arbre dénudé.

Ce beau jeton nous donne les titres du maître-échevin qui l'a fait frapper; il est en cuivre blanchi et fait partie du cabinet impérial des médailles, à Paris (pl. I, fig. 5).

[1] Ce maître-échevin a sans doute fait aussi frapper monnaie en 1588, année où commence la seconde période pendant laquelle il administra la cité.

CLAUDE NOBLET,

Du 19 décembre 1600 au 16 février 1601.

On ne connaît les armes de ce personnage que par sa monnaie, dont M. G. Boulangé a donné la description suivante :

MONNAIE.

« ✰ METIS AN • DOMINI • 1600. Grènetis en dehors; filet en dedans.
» Dans le champ, l'écu de Metz.

» ℟. ✰ LVCENT • OMNIA • FIDE entre un filet et un grènetis exté-
» rieur ; une rose commence la légende ; dans le champ, l'écu du maître-
» échevin, portant une étoile en chef et quatre socs de charrue ou fers de
» lance posés deux à deux dans le champ. » [1]

Cuivre blanchi, pesant 0,66 gramme ; est une imitation et avait sans doute la valeur du liard messin ou pièce de trois deniers que l'on blanchissait également avant de la mettre en circulation (pl. I, fig. 6).

Claude Noblet n'a été maître-échevin que pendant sept semaines ; il n'a donc pas perdu de temps pour faire fabriquer ses pièces de joyeux avénement.

JEAN DE VILLERS,

Seigneur de Villers-sur-Genivaux; maître-échevin du .. février 1601 au .. février 1602, et du 18 avril 1607 au .. mars 1608.

Jean de Villers était fils de Didier, qui avait été huit fois maître-échevin. Il fut l'un des quatre habitants de la cité qui, en 1603, portèrent le dais sous lequel Henri IV fit son entrée à Metz [2]; il mourut le 3 novembre 1609.

[1] Voir les *Mémoires de l'Académie de Metz*, XXXIIIe année, t. Ier, p. 587.

[2] *Biographie du Parlement de Metz*, par M. Emmanuel Michel, p. 542.

M. A. Malherbe, auteur de l'Armorial manuscrit des maîtres-échevins de Metz, n'a pas retrouvé les couleurs de Jean de Villers.

MONNAIES.

N° 1. — ✱ IN SPEM CONTRA SPEM; grènetis et filet concentriques; au centre un écu présentant une fasce accompagnée en chef de deux étoiles.

℟. ✫ METIS AN • DOMINI • 1601. Grènetis et filet. Dans le champ, l'écu de la cité.

Cette jolie pièce que son module et son type rangent, comme la précédente, parmi les monnaies des échevins, a été dessinée sur une empreinte en papier, conservée à la bibliothèque de la ville de Metz. L'original pesait 29 grains ou 1,53 gramme; le métal n'en est pas indiqué; il faisait partie de la collection de M. l'abbé de Jobal (pl. I, fig. 7).

N° 2. — Dupré de Geneste connaissait une pièce semblable au n° 1, mais sous la date de 1607.

JEAN BERTRAND DE SAINT-JURE,

Écuyer, seigneur de Mercy-le-Haut; maître-échevin du 4 février 1602 au .. novembre 1602, et du 26 mars 1608 au .... 1609.

Jean Bertrand de Saint-Jure exerça pendant vingt-sept ans la judicature dans la ville de Metz, et fut non seulement maître-échevin, mais seigneur-treize, aman et échevin de l'église Saint-Martin; il mourut en 1628 [1].

Ses armes étaient: *Coupé d'argent à la croix alaisée de gueules et d'azur*

[1] Abraham Fabert, dans le *Voyage du roi Henri IV à Metz*, cite Bertrand de Saint-Jure comme un magistrat distingué.

à deux flammes d'or en chevron; une devise de sable brochant sur le coupé[1]; elles sont encore tracées sur la porte d'entrée de la chapelle de Mercy-le-Haut, qui fut fondée par ce maître-échevin.

MONNAIES.

N° 1. — ☆ ESPOIR ET POEVR entre un grènetis et un filet concentriques; dans le champ, les armes de M. de Saint-Jure.

℞. ☆ METIS • AN • DOMINI • 1602. Ecu de Metz entre un grènetis et un filet.

Cette pièce doit être, quant à la valeur monétaire, dans les mêmes conditions que celle de Claude Noblet, c'est-à-dire qu'elle a dû circuler sur le pied des liards municipaux ordinaires[2]. Elle fait partie de ma collection, est en cuivre blanchi et pèse 0,69 gramme[3] (pl. I, fig. 8).

N° 2. — Un liard analogue, avec les mots IN SPEM CONTRA SPEM, aurait été frappé, suivant Dupré de Geneste[4], par Bertrand de Saint-Jure en la même année 1602; mais cette légende me porte à croire que l'avers en était effacé et qu'il faut le rapporter à Jean de Villers, qui quitta seulement ses fonctions au mois de février.

N° 3. — Autre semblable au n° 1, mais de l'année 1608.

Billon; poids: 14 grains ou 0,74 gramme; manuscrit de Dupré de Geneste.

[1] *Épitaphes de Metz*, p. 88 et 192, MS. de la bibliothèque.

[2] Les liards et les demi-liards messins ont longtemps servi aux distributions populaires; un membre de l'académie impériale de Metz, qui s'est occupé du patois messin, en a trouvé la preuve dans les cris que les enfants poussent encore aujourd'hui aux portes des églises, lorsqu'on y fait un baptême.

[3] Dupré de Geneste, qui connaissait cette pièce, l'a désignée sous le nom de *maille*.

[4] Manuscrits de la ville de Metz, n° 146.

NICOLAS MAGUIN,

Du 11 novembre 1602 au .... 1604, du 17 septembre 1609 au .. novembre 1610, et du 9 juin 1615 au .. mai 1618.

Lorsque le duc d'Epernon fut envoyé par Henri IV pour réconcilier les Messins avec le commandant de la ville, il ne crut pouvoir mieux faire que de créer maître-échevin Nicolas Maguin, qui jouissait de l'estime générale. A peine entré en fonctions, le nouveau magistrat soutint vivement les intérêts de ses concitoyens et sollicita le rappel des Soboles. Nicolas Maguin fut, en 1610, désigné par lettres patentes du roi pour concourir à la rédaction des Coutumes de Metz [1].

Suivant un manuscrit de la bibliothèque de Metz, qui semble être de l'écriture de Baltus, la famille Maguin portait : *D'azur à six mollettes d'or, 3, 2 et 1.*

MONNAIES.

N° 1. — ✩ CRAINS DIEV ET FAIS IVS [2]. Ecu de Maguin aux six mollettes [3].

[1] Voir l'article biographique consacré à Nicolas Maguin, par M. F.-M. Chabert dans *l'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine*, octobre 1853.

[2] Cette devise avait déjà été placée par Nicolas Maguin sur le drapeau d'une cornette de cavalerie équipée sous ses ordres pour la réception d'Henri IV ; on lit en effet dans le voyage du roi, par Abraham Fabert :

» Le sieur Jean Grauuain portoit la cornette de damas blanc, frangée d'or, d'un costé aux armes de » France et de Nauarre ; de l'autre costé à la deuise du maistre-escheuin, qui est de la vertu de piété, » représentée par une figure vestue à l'antique, aromatisant d'une main un autel et de l'autre tenant l'espée » de justice, avec cette inscription : CRAIN DIEU, ET FAY JUSTICE. »

[3] La monnaie confirme donc les indications héraldiques du manuscrit attribué à Baltus, et, suivant toute apparence, les lettres de noblesse accordées par le roi à M. Maguin en 1610, et citées par M. Emmanuel Michel, auront mal reproduit l'emblème adopté par ce magistrat (voir la *Biographie du Parlement*, p. 340.)

℟. MONETA NOVA MET. Ecu de Metz; à l'exergue: 1602.

Spécimen rapporté par Dupré de Geneste.

N° 2. — Même droit.

℟. METIS • AN • DOMINI 1609 •

Ancienne collection de Saulcy.

N° 3. — ✫ CRAINS DIEV ET FAIS JVS •; filet et grènetis; au centre, l'écu de Maguin.

℟. • MONETA NOVA MET • entre un filet et un grènetis; dans le champ, l'écu de la cité. A l'exergue: 1615, date de l'émission.

Billon noirci; reliefs assez épais; poids: 0,70 gramme ou 14 grains. Collection de la ville de Metz[1] (pl. I, fig. 10).

Cette pièce constate la troisième installation de M. Maguin.

CHARLES SARTORIUS,

Du 18 avril 1606 au 18 avril 1607.

Charles Sartorius, dont la généalogie se trouve dans les manuscrits de la ville[2], prit part, pendant son maître-échevinat, à la rédaction des Coutumes de Metz, dont la première édition parut en 1616. Il était notaire, changeur de la justice et interprête pour la langue germanique.

Suivant des notes qui semblent de l'écriture de Baltus, Sartorius portait: *D'azur à la fasce d'or, chargée d'un double vol de sable et accompagnée de trois besans d'argent, deux en chef, un en pointe.* Ce blason est confirmé, sauf ses couleurs, par la monnaie elle-même.

[1] Il existe des contrefaçons modernes de la monnaie de 1615.

[2] Carton de généalogie, coté 1.

MONNAIE.

☆ FIRMA SOLO RADIX • 1606, écu de Sartorius.

℟. ☆ MONETA NOVA METENS, armes de Metz.

Argent, pesant 0,95 gramme ou 18 grains; collection de M. Benard, de Sermaise.

Ce joli specimen offre le type des quarts de sou; mais, sans être d'un titre fort élevé, il a trop de valeur intrinsèque pour avoir été émis au faible taux des liards. Au reste, ainsi que nous l'avons déjà dit, le même coin a pu servir à frapper sur billon des pièces courantes, et, sur argent ou or, des épreuves destinées à être offertes aux personnages les plus importants de la ville.

ABRAHAM FABERT,

Seigneur de Moulins; maître-échevin du .. novembre 1610 au ...... 1614; du .. mai 1618 au .. juillet 1620; du 1er juin 1624 au .. janvier 1625; du .. juillet 1632 au .. septembre 1633, et du .. juin 1637 au 24 août 1638 [1].

Abraham Fabert fut, comme son père, directeur de l'imprimerie ducale, à Nancy, et posséda, à Metz, des presses qui étaient célèbres. Il reçut en 1630 le collier de Saint-Michel et mourut le 24 août 1638.

Armoiries: *D'azur à l'hercule de carnation couvert d'une peau de lion d'or, se soutenant du bras dextre sur une massue de même, accosté de huit grenades d'or à queues et à feuilles de même: l'écusson entouré d'un orle nébulé également d'or* [2].

[1] Abraham Fabert ne figure point en cette année dans la liste donnée par le *Vocabulaire austrasien*, mais un jeton que l'on verra plus loin, page 36, n° 3, ne laisse à cet égard aucun doute.

[2] Telles sont les armes indiquées dans le *Recueil des épitaphes de Metz*; mais, suivant M. E. Michel, la bordure engrelée était d'argent.

Les pièces d'or et d'argent qu'il fit frapper à son élection furent, disent les manuscrits contemporains, « admirées pour la quantité, pour la valeur et » pour la devise ; les moindres d'or et d'argent étaient de deux deniers[1]. »

MONNAIES.

N° 1. — Je ne connais pas de monnaie de 1610 ; mais en voici une qui est de l'année suivante :

LABOR OMNIA VINCIT ; grènetis et filet ; dans le champ, l'écu des Fabert tel qu'il vient d'être décrit.

R/. MONETA NOVA METEN ; armes de Metz. A l'exergue : 1611.

Argent de billon ; 16 millimètres de diamètre.

La description qui précède est empruntée à une note manuscrite qui m'a été communiquée ; je ne puis en garantir l'exactitude.

N° 2. — ABR • FABERT • M • ESCHEVIN ; perlé et filet concentriques. L'hercule qui forme la principale pièce du blason des Fabert, se voit dans le champ avec quatre grenades de chaque côté.

R/. MONETA NOVA METE • ; écu ovale de la cité, posé sur un cartouche. A l'exergue : • 1618 •

Argent bas, pesant 0,90 gramme ou 17 grains ; ma collection (pl. II, fig. 2).

Cette jolie pièce, par son module et le type de son revers, semble être la moitié du quart de franc[2] ; mais cette subdivision n'a pas existé dans le numéraire de la cité[3], et peut-être faut-il admettre que les monnaies

[1] *Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. III, p. 197.

[2] Le quart de franc pesait environ 35 grains (de Saulcy, *Recherches sur les Monnaies de la cité de Metz*, page 93).

[3] Si cette pièce avait couru pour $^{1}/_{8}$ de franc = trois demi-gros = 6 sous = 24 liards, sa fabrication aurait été très-lucrative pour le maître-échevin ; car le demi-gros municipal, s'il était alors de mauvais aloi, ne pesait, suivant M. de Saulcy, pas moins de 17 grains ou 0,90 gramme.

échevinales se fabriquaient sans règles de taille bien certaines, ce qui n'empêchait pas le peuple de leur donner une valeur déterminée et de s'en servir comme unité d'échange.

N° 3. — A LA VERTV RIEN NEST INACCESSIBLE; armes de M. Fabert.

℟. MONETA NOVA METEN; armes de Metz. A l'exergue: 1618.

Indiquée, dans une note manuscrite, comme étant une monnaie d'argent et pesant 19 grains ou 1,01 gramme.

N° 4. — Variété du n° 2, portant:

ABR FABERT • M • ESCHEVIN •

℟. MONETA • NOVA • METEN; à l'exergue: • 1624 •

Cet exemplaire fait partie de ma collection; il est en argent fin et pèse 0,90 gramme ou 17 grains (pl. II, fig. 4).

N° 5. — Autre, portant:

ABR FABER M • ESCHEVIN.

℟. MONETA NOVA METE : 4261 •; à l'exergue: • 1624 :

Cette variété, où la date se trouve deux fois, existait, si je ne me trompe, dans l'ancienne collection du baron Marchant; j'en ai rencontré une contrefaçon moderne.

Aucune des monnaies qui précèdent n'a le poids indiqué pour l'émission de 1610.

JETONS.

N° 1. — ☆ ABR • FABERT M^{RE} ESCHEVIN DE METZ 1611 •; grènetis et filet. Écu de Metz de forme ovale, posé sur un cartouche.

℟. ☆ TE RADIANTE LVCEBO •; grènetis et filet. Paysage éclairé par le soleil; au premier plan, un miroir monté sur pied.

Ce jeton est en argent très-bas ou en cuivre blanchi et fait, comme les deux suivants, partie du Cabinet impérial des médailles; son module est de 11 lignes ou 26 millimètres (pl. II, fig. 1).

N° 2. — ABR • FABERT • M^{RE} • ESCHEVIN • DE • METZ; grènetis et filet. Dans le champ, l'écu des Fabert tel qu'il a été décrit; à l'exergue : • 1624 •

℟. ☆ TE • RADIANTE • LVCEBO • ; grènetis et filet. Miroir réfléchissant les rayons du soleil.

On peut croire que le revers de ce jeton a été obtenu avec le même coin que celui du n° 1, qui, mal conservé, ne laisse plus voir tous les points placés entre les mots de la légende.

Argent bas. Module : 11 lignes 1/2 ou 26 millimètres (pl. II, fig. 3).

N° 3. — ☆ ABR • FABERT • M^{RE} • ESCHEVIN • DE • METZ • 1638; grènetis et filet. Écu de Metz sur un cartouche comme au n° 2.

℟. ☆ A • LA • VERTV • RIEN • NEST • INACCESSIBLE; grènetis et filet concentriques; écu sans orle; casque et cordon de Saint-Michel.

Argent bas. Module : 12 lignes ou 27 millimètres (pl. II, fig. 5).

JEAN-BAPTISTE DE VILLERS,

Seigneur de Saulny; maître-échevin du .. juillet 1620 au 31 mai 1624; du 1er décembre 1626 au 1er juillet 1630, et du 5 décembre 1631 au 22 juillet 1632.

Jean-Baptiste de Villers était fils de Jean de Villers; il fut chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et mourut en 1632 [1].

[1] *Essai philologique sur la Topographie à Metz*, p. 81.

MONNAIE.

• LEGIBVS ET ARMIS •; filet et grènetis; dans le champ, un écu écartelé au premier et au quatrième, *de.... à la fasce de.... accompagnée en chef de deux étoiles de....* qui est Villers-sur-Genivaux [1]; au deuxième et au troisième, *d'azur à la bande d'or chargée d'une tour de sable entre deux coquilles de même*, qui est Mondelange, famille dont Jean-Baptiste descendait par sa mère.

℟. MONETA NOVA METENS •; écu de Metz de forme ovale, posé sur un cartouche; à l'exergue : • 1620 • (pl. I, fig. 11).

Le dessin que nous reproduisons ici est la copie d'une empreinte en papier, prise par Dupré de Geneste sur un exemplaire d'argent qui pesait 25 grains ou 1,32 gramme. Ce specimen, par son module et son type, ressemblait au quart de franc de la cité ou pièce de trois gros dont le poids dépasse trente grains et qui, suivant M. de Saulcy [2], adoptée seulement en 1620, a été abandonnée dès l'année suivante.

M. de Villers, lorsqu'il prit en 1620 la direction de la cité, signala donc son avénement par la fabrication et la distribution d'une monnaie qui avait plus de valeur que celle de ses prédécesseurs, mais qui renfermait moins de métal que le prototype municipal auquel elle était sans doute assimilée dans le public.

JETONS.

N° 1. — ✩ I • BAPTE DE VILLER MRE ESCHEVIN DE METZ; écu ovale de la cité sur un cartouche.

[1] M. de Sailly a récemment découvert une peinture murale, malheureusement mal conservée, d'après laquelle le fond de l'écu de M. Jean-Baptiste de Villers aurait été de gueules, et les pièces d'argent.

[2] *Recherches sur les Monnaies de la cité*, p. 95.

℟. IVSTITIA • ET • MARTE • ; écu aux armes du maître-échevin; collier de Saint-Michel. A l'exergue : 1622.

Indiqué par Dupré de Geneste comme étant un jeton d'honneur et ayant appartenu à M. l'abbé de Jobal.

N° 2. — Il a existé un jeton semblable au précédent et également de l'année 1622, mais avec la légende LEGIBVS ET ARMIS. Je n'ai pas retrouvé le dessin de cette variété.

N° 3. — Jeton semblable au n° 1, mais de l'année 1626.

Cuivre blanchi. Module : 11 lignes $^1/_2$ ou 26 millimètres. Cabinet impérial des médailles (pl. I, fig. 12).

N° 4. — Pièce de 1628, également aux types du n° 1 ; ancienne collection de Dupré de Geneste.

ISAAC BAGUE,

Maître-échevin du 2 juillet 1630 au 4 décembre 1631 ; décédé en 1640.

Les armoiries de ce maître-échevin consistent, d'après la monnaie suivante, en : *Un écu chargé de trois bagues entrelassées ou annelets, au chef paré d'une croix tréflée au pied fiché*[1] *entre deux croisettes*. Je n'en connais pas les émaux.

MONNAIES.

N° 1. — • I • BAGVE • M • ESCHEVIN • ; grènetis et filet ; dans le champ, l'écu de Metz sur un cartouche ; à l'exergue : 1630.

[1] La *Biographie du Parlement de Metz*, par M. E. Michel, indique une épée, en pal, au lieu d'une croix tréflée, au pied fiché ; le coin monétaire n'a peut-être pas fidèlement rendu le chef de l'écu.

℟. ✫ MANCVPIO • ET • NEXV • ; grènetis et filet ; dans le champ, l'écu de famille.

Argent bas, pesant 1,36 gramme (pl. II, fig. 6).

Cette pièce, qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. l'abbé Périn, curé d'Ancy-sur-Moselle, a été retrouvée, en 1834, d'une façon assez singulière. Les domestiques de l'évêché avaient élevé un choucas pris, au sortir du nid, dans un des clochetons de la cathédrale de Metz. Suivant l'instinct propre à ce genre d'oiseau, le choucas, qui jouissait de sa liberté, rapportait souvent des fragments métalliques et les déposait sur l'appui d'une fenêtre ; un jour, on découvrit dans cette cachette la monnaie que nous venons de décrire [1].

Elle ne porte pas le mot *moneta*, mais son poids et surtout le type de son revers, la rattachent, comme celle de Jean-Baptiste de Villers, au quart de franc de la cité ou pièce de trois gros. Ce n'est pas à dire pour cela que les pièces distribuées par Isaac Bague, valussent intrinséquement, autant que le quart de franc ; mais, neuves, elles avaient le même aspect et pouvaient à la rigueur avoir cours sur le même pied.

N° 2. — D'après une note de Dupré de Geneste, Isaac Bague avait aussi fait fabriquer une petite monnaie, identique par son revers à celles d'Abraham Fabert [2], et portant, comme elles, d'un côté le nom du personnage, de l'autre MONETA NOVA METENS.

JETON.

✫ I • BAGVE • MAISTRE • ESCHEVIN • DE METZ • ; grènetis et

[1] Le choucas (Buffon, oiseaux, vol. 5, p. 69), *Corvus monedula* (Linnée), est une sorte de petite corneille qui n'a que treize pouces de l'extrémité du bec à celle de la queue. Cet oiseau arrive en mars pour nicher sur la cathédrale de Metz, et en part à l'automne pour se mêler aux troupes des émigrants de son espèce.

[2] Voir pl. II, fig. 2 et fig. 4.

filet. Dans le champ, l'écu de la cité, parti d'argent et de sable, et surmonté, tel qu'il l'est encore aujourd'hui, d'une pucelle tenant de la main droite une fleur de lis[1].

℟. ✫ MANCVPIO • ET • NEXV • 1630 • ; grènetis et filet. Dans le champ, l'écu des Bague.

Ce beau jeton, en cuivre saussé, se trouve au Cabinet impérial des médailles (pl. II, fig. 7).

PHILIPPE PRAILLON,

Du .. septembre 1633 au .. juin 1637, et du .. janvier 1639 au .. avril 1640.

Philippe Praillon, seigneur de Sorbey, après avoir, en 1640, quitté les fonctions de maître-échevin, devint conseiller du roi et lieutenant-général au bailliage[2]; il était possesseur des grandes chroniques de Metz qui ont conservé son nom[3].

Il portait, comme le maître-échevin Jacques: *De gueules à la bande d'argent, chargée d'une coquille de sable entre deux roses de gueules*[4].

MONNAIE.

✫ P • PRAILLON • ES • M • ESCHE • DE • METZ ; grènetis et filet. Dans le champ, l'écu de Metz sur un cartouche.

℟. ENDVRER • POVR • DVRER • ; grènetis et filet ; au centre, l'écu des Praillon ; le timbre est mis de face et orné de ses lambrequins ; à l'exergue : 1633 ⁝.

[1] Voir, au sujet de cette figure allégorique, l'article publié récemment dans *la Moselle*, par M. C. Abel.

[2] *Histoire de l'Hérésie*, par Martin Meurisse. — *Annales de Metz*, par Baltus, p. 42.

[3] *Observations séculaires*, par Paul Ferry.

[4] Voir plus haut, page 26.

Argent bas, pesant 1,33 gramme ou 25 grains; collection Chartener (pl. II, fig. 8).

Dupré de Geneste connaissait un specimen de cette pièce qui pesait également 25 grains; cette exactitude de taille prouve bien qu'elle avait le caractère de monnaie.

Elle a dû circuler pendant quelque temps comme quart de franc[1], car ce ne fut qu'en cette même année 1633 que Louis XIII créa le parlement; or, cette compagnie, à peine constituée, n'avait pu, lorsque Philippe Praillon entra en exercice, commencer les poursuites qu'elle exerça bientôt contre toutes les monnaies autres que la monnaie royale.

JETONS.

N° 1. — Pièce d'honneur frappée avec les mêmes coins que la précédente, mais sur flan d'or. Ce précieux monument, exhumé, il y a peu d'années, sur les bords de la Seille, fait partie de la collection de M. Gillet[2]

N° 2. — ☆ P • PRAILLON • E^{R} • S^{R} • DE • S • C^{ER} • DV • ROY • M^{RE} ESCHEVIN D M; grènetis et filet. Dans le champ, l'écu de la ville surmonté de la pucelle.

℟. ENDVRER • POVR • DVRER •; grènetis et filet; écu aux armes des Praillon. A l'exergue: • 1633 •.

Jeton d'argent du Cabinet de France (pl. II, fig. 9).

---

[1] Dupré de Geneste, qui connaissait cette pièce, la désigne sous le nom de *maille*, expression générique de certaines monnaies.

[2] Voir plus haut, page 17.

ADRIEN DE BONNEFOI,

Seigneur de Saint-Marcel, chevalier de l'ordre du roi; maire du .... 1640 au 15 juin 1641.

Il existe des documents relatifs aux Bonnefoi, dans les cartons généalogiques de la bibliothèque de Metz.

Les armes de cette famille étaient : *D'azur au dextrochère et au senestrochère de carnation, vêtus et gantés d'or, tenant une épée d'argent emmanchée d'or, accostée en chef de deux mains aussi de carnation, posées en chevron*[1].

MONNAIE ?

✫ NON ✫ FACILE • EXCIDET, dans un grènetis ; au centre, l'écu de M. de Bonnefoi.

℟. ELLE • EST • EN • BONNE • MAINS • ; grènetis extérieur ; écu de forme ovale, posé sur un cartouche dans les échancrures duquel se lit la date de 1640.

Argent de billon noir, pesant 1 gramme ou 19 grains ; musée de la ville de Metz (pl. III, fig. 1).

Cette pièce semble, par son module, rentrer dans la catégorie des quarts de franc qui précèdent ; cependant, comme elle est très-mince, qu'elle s'écarte davantage du type des espèces de la cité, et qu'elle est de titre très-bas, il est plus probable qu'elle n'a pas été émise avec le caractère de monnaie.

Le numéro qui suit et tous ceux qui nous restent à décrire ne sont plus que des jetons tels que ceux que faisaient frapper en France, à cette époque, certains fonctionnaires et même de simples particuliers.

[1] *Biographie du Parlement de Metz*, par M. E. Michel, p. 40.

JETON.

☆ NON FACILE EXCIDET ☆ ; grènetis et filet; dans le champ, l'écu échevinal timbré d'un casque à lambrequins et entouré du cordon de Saint-Michel.

℟. ELLE • EST • EN • BONNES • MAINS • 1640 • ; grènetis et filet; écu de Metz timbré de la pucelle tenant une fleur de lis.

Calque pris par Dupré de Geneste sur un jeton d'argent de l'ancienne collection de Jobal (pl. III, fig. 2).

Les monuments métalliques aux armes de M. de Bonnefoi, ne portent plus la qualité de maître-échevin qui figure sur ceux de ses prédécesseurs; c'est qu'en effet, en l'année même où il fut placé à la tête de l'administration municipale, ce titre avait été remplacé par celui de maire. Le jeton de M. de Gournay de Secourt, de 1665, et le plus ancien de ceux de M. Bérard de La Grillonnière, constatent aussi la disparition de cette antique qualification, qui ne reparaît que sur le jeton frappé par M. de Givry en 1669. Les messins persistèrent néanmoins à appliquer à leur premier magistrat le titre de maître-échevin, même lorsqu'un édit eut, en 1692, érigé en titre d'offices héréditaires, les charges attachées à tous les hôtels-de-ville du royaume[1].

HENRI DE GOURNAY,

Seigneur de Talange et de Coin-sur-Seille; maire du 16 juin 1641 au 25 mai 1648.

L'illustration de la famille de Gournay est constatée par l'histoire. C'était un de ses membres qui occupait le maître-échevinat en 1552.

Je ne connais point de pièce au nom du maire Henri de Gournay; mais

[1] Voir la *Notice sur le maître-échevinat de Metz*, par M. Aug. Prost.

Dupré de Geneste rapporte un jeton frappé, pendant la deuxième année de son administration, pour MM. N. de Crétani et C. Praillon et sur lequel on lisait : INDE.....DICITE.

MAITRE-ÉCHEVINAT DE M. SIMON DE THIOLET,

Du 26 mai 1648 au .... 1659.

NICOLAS AUBURTIN, ÉCHEVIN-TRÉSORIER.

La famille Auburtin, outre le trésorier dont nous allons parler, a fourni à la ville trois autres magistrats dont on possède les jetons; quant à cet échevin qui prend le titre d'avocat, il était sans doute le fils de Jean Auburtin[1] qui fut, en 1611, anobli par le duc de Lorraine, avec les armes suivantes : *D'azur à une gerbe avec ses racines d'or, accostée de deux soucis de même, surchargée d'un chevron d'argent brochant sur le tout, et surmontée en chef de trois étoiles d'or*[2] *mises de rang. Pour cimier la gerbe de l'écu et une épée issant d'icelle, surmontée d'une étoile d'or*[3].

JETON.

Le jeton suivant, émis sous le maître-échevinat de Jean Thiolet, constate que les fonctions de trésorier de la ville étaient encore, au XVII[e] siècle, confiées à un échevin, ainsi que l'avait prescrit l'ancienne constitution messine[4].

[1] Voir la *Biographie du Parlement de Metz*, par M. Emmanuel Michel, p. 11, où il est question d'un échevin du prénom de Nicolas.

[2] Suivant Dom Dieudonné, *Épitaphes de Metz*, les étoiles étaient d'argent.

[3] Dom Pelletier, *Armorial général de la Lorraine*, p. 17.

[4] Avant 1552, chaque paraige était appelé à tour de rôle à nommer le trésorier et demeurait garant envers la ville de la solvabilité de ce fonctionnaire.

☆ NICOLAS ☆ AVBVRTIN ☆ ADVOCAT ; grènetis et filet ; dans le champ, les armes des Auburtin.

℞. ☆ ESCHEVIN • THRESORIER DE • METZ ; grènetis et filet. Écu de Metz en forme de cartouche. A l'exergue : 1652.

Cuivre jaune ; exemplaire très-bien conservé ; collection de M. Périn, curé d'Ancy (pl. III, fig. 3).

FRANÇOIS FABERT,

Seigneur de Moulins et de Schlaincourt ; maître-échevin du 14 mars 1659 au 6 février 1663.

Ce magistrat, fils du maître-échevin Abraham Fabert, avait quitté les armoiries de son père pour prendre celles du maréchal, son frère[1] ; il portait donc : *D'or à la croix de gueules.*

En 1610, François Fabert avait figuré dans la compagnie des jeunes enfants qui escorta le roi Henri IV. Plus tard, il entra au service et obtint l'ordre de Saint-Michel. Un an après sa nomination au maître-échevinat, il fut avec Bossuet, alors doyen de la cathédrale de Metz, député pour féliciter Louis XIV sur son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche[2]. Il mourut en 1664.

Suivant une note manuscrite qui m'a été communiquée, un ancien numismatiste attribue à ce magistrat une monnaie portant la date de 1659, et les mots : *A la vertu rien n'est inaccessible.* Mais il est possible qu'une erreur de date ait fait rapporter au petit-fils un jeton appartenant à Abraham Fabert qui, comme on le sait, avait adopté cette devise.

---

[1] Manuscrit coté 85 à la bibliothèque de la ville de Metz.

[2] *Hist. de Metz*, par les Religieux bénédictins, t. III, p. 160.

THOMAS DE BÉRARD,

Seigneur de La Grillonnière, ancien officier au régiment de Piémont; maître-échevin du 7 février 1663 au .. mars 1665, et du .. avril 1678 au .. mars 1683.

Portait : *D'argent à la fasce de gueules chargée de trois trèfles d'or, accompagnée de trois grillons passant de sinople, deux en chef, un en pointe*[1].

JETONS.

N° 1. — SVA SE FRONDE TVENTVR; grènetis et filet; écu de famille timbré d'une couronne, avec deux palmes pour support. Dans le champ, la date de 1663.

℟. Ecu de Metz, sur champ anépigraphe.

Style médiocre; module: 10 lignes ou 23 millimètres; cuivre de ma collection; existe en argent au Cabinet impérial des médailles (pl. III, fig. 5).

Les jetons que nous allons décrire sous les numéros 2 et 3, sont d'une exécution bien meilleure et de reliefs plus prononcés. Il ne faut pas s'en étonner, car la fabrication royale avait commencé à Metz dès 1666, c'est-à-dire avant leur émission, et l'on sait que le burin des artistes français produisait depuis longtemps des œuvres d'art remarquables[2].

N° 2. — ✩T•DE•BERARD•M^R•ESCHEVIN•DE•METZ•1678; grènetis extérieur. Dans le champ, l'écu de Metz de forme ovale, posé sur un cartouche et timbré d'une fleur de lis.

℟. SOLE•FAVENTE•RESVRGVNT; grènetis extérieur. Dans le champ, et beaucoup plus grand que celui de la pièce précédente, se voit l'écu de M. Bérard avec une couronne de comte.

[1] M. A. Malherbe, Armorial manuscrit des maîtres-échevins.

[2] Voir au musée monétaire de Paris, les médailles du règne d'Henri II.

Argent; module : 11 lignes ou 25 millimètres; collection de M. le Conseiller d'État de Reichel, à Saint-Pétersbourg (pl. III, fig. 6).

N° 3. — ☆ T • DE • BERARD • M^{R} • ESCHEVIN • DE • METZ • 1680.
℞. FŒLICIA • TEMPORA • SIGNANT.

Ce jeton en cuivre, de la collection de M. Gillet, présente le module et les types du précédent (pl. III, fig. 7).

Il est probable que l'on retrouvera, avec le temps, des jetons pour toutes les années de la magistrature de M. Bérard de La Grillonnière.

JEAN-JACQUES DE GOURNAY,

Seigneur de Secourt ; bailli de l'évêque ; exerça la première magistrature de la cité du 18 mars 1665 au ...... 1667.

Les Gournay ont souvent changé la couleur de leurs émaux; mais, depuis 1552, la branche à laquelle appartenait notre maître-échevin, a invariablement conservé *le champ de gueules à trois tours d'argent maçonnées de sable, mises en bande.*

JETON.

ORBE • RVENTE • CADENT ; grènetis et filet; écu blasonné comme ci-dessus; couronne; à l'exergue : • 1665 •.

℞. Écu de Metz sur champ anépigraphe ; grènetis; style médiocre. Cette pièce rappelle le n° 1 de M. Bérard de La Grillonnière et prouve encore que la fabrication des jetons échevinaux ne s'améliora à Metz qu'après 1666, époque où s'y montra le coin royal.

Cuivre blanchi ; module : 10 lignes ou 23 millimètres; Cabinet de France (pl. III, fig. 4).

BERNARD DE PELLART,

Chevalier, seigneur de Givry, maître-échevin du 31 mars 1667 au 15 avril 1678 [1].

M. de Givry avait été lieutenant de roi à Mouzon ; il mourut en 1678, après avoir occupé plusieurs fois la charge de maître-échevin ; ses armes étaient : *D'or, à l'aigle de sable à deux têtes* ou aigle de l'empire.

D'après les mémoires sur Metz [2], l'écu de M. de Givry aurait toujours été accompagné des mots : *Rostro et ungue tuebor ;* mais on va voir que cette devise a été plus d'une fois changée.

JETONS.

Nº 1. — B • DE • GIVRY • M • ESCHEVIN • DE • METZ • ; écu aux armes de la cité. A l'exergue : 1667 •.

℟. OCVLATVS VBIQVE ; dans le champ, les armes de M. de Givry.

Jeton en argent de 11 lignes ou 25 millimètres, rapporté par Dupré de Geneste.

Nº 2. — B • DE • GIVRY • M • ESCHEVIN • DE • METZ • ; grènetis et filet ; écu de Metz ; 1669. Le sable est représenté dans ce jeton et dans les deux suivants par des hachures en *bande*.

℟. ☆ ROSTRO • TVA • ET • VNGVE • TVEBOR • ; grènetis et filet ; écu des Givry ; palmes et couronne.

Exemplaire en cuivre rouge, mal conservé ; musée de la ville de Metz ; module : 11 lignes ou 25 millimètres (pl. IV, fig. 1).

[1] Création des maîtres-échevins, MS. fol. 81.

[2] T. V, p. 343. MS. 69ter.

N° 3. — ✫ B • DE • GIVRY • M^RE • ESCHEVIN • DE • METZ ; écu comme au n° 2 ; à droite et à gauche des chiffres formant la date de 1671.

℟. ✫ PARTES • INTENTVS • IN • OMNES • ; grènetis extérieur ; écu des Givry ; palmes et couronne.

Argent ; module : 11 lignes ou 25 millimètres ; ma collection (pl. IV, fig. 2).

N° 4. — ✱ B • DE • GIVRY • M^RE • ESCHEVIN • DE METZ ; grènetis ; au centre, l'écu de Metz ; à l'exergue : 1672.

℟. • META MIHI METAE • ; dans le champ et montant jusqu'au grènetis extérieur, l'écu des Givry surmonté d'une couronne et entouré de palmes.

Cuivre rouge ; module : 11 lignes ou 25 millimètres ; Cabinet impérial des médailles (pl. IV, fig. 3).

N° 5. — Jeton semblable au précédent, mais n'ayant que 6 lignes ou 14 millimètres de diamètre ; argent ; ancienne collection de M. de Jobal.

N° 6. — Des notes conservées à la bibliothèque de la ville de Metz, constatent qu'il existait dans la même collection deux jetons d'argent de 1673, l'un de 11 lignes, l'autre de 6 lignes ; les légendes n'en sont pas indiquées.

N° 7. — • B • DE • GIVRY • M • ESCHEVIN • DE • METZ ; grènetis ; cartouche présentant les couleurs de la ville, mais dans un ordre inverse. Le sable est figuré par des hachures en *barre*. A l'exergue : 1675.

℟. ✫ SEMPER • IN • EXCVBIIS ; grènetis ; écu des Givry surmonté d'une couronne et supporté par des lions.

Ce jeton est d'un style supérieur à celui des pièces décrites sous les cinq numéros précédents. Il se trouve en argent dans la collection de M. de Chazelles.

Module : 11 lignes ou 25 millimètres (pl. IV, fig. 5).

N° 8. — Jeton au même type et également de 1675, mais du module le plus petit, c'est-à-dire de 6 lignes.

Argent; Cabinet de France (pl. IV, fig. 7).

N° 9. — • B • D • E GIVRY • M^R • ESCHEVIN • DE • METZ •; grènetis; au centre, l'écu de Metz avec émaux figurés comme au n° 7 et au n° 8; à l'exergue: • 1677 •.

℟. ☆ VNDIQVE ☆☆☆ SOLEM ☆; grènetis; dans le champ, l'écu des Givry avec couronne et supports comme au jeton de 1675.

Bonne exécution; module: 10 lignes ½ ou 24 millimètres; est commun en cuivre rouge (pl. IV, fig. 6).

L'abbé de Jobal et Dupré de Geneste possédaient des exemplaires de ce jeton frappés sur flans d'or.

N° 10. — Mêmes types au droit et au revers, avec quelques différences de points; module: 6 lignes.

Pièce dessinée par Dupré de Geneste, qui en connaissait une épreuve en argent et une en or (pl. IV, fig. 8).

JETON AU NOM DE M. DE GIVRY ET A CELUI DE M. PHILIPPE AUBURTIN, CONSEILLER-ÉCHEVIN-TRÉSORIER.

N° 11. — Il nous faut rétrograder de quelques années pour décrire cette jolie pièce.

✱ B • DE • GIVRY • M^RE • ESCHEVIN • DE METZ; grènetis extérieur; écu parti de sable et d'argent; millésime: 1672. Le sable est représenté par des hachures en *bande*, comme au n° 4; on peut même admettre qu'un seul coin a servi à frapper l'avers des deux pièces.

℟. PH • AVBVRTIN • CON^ER • ESCHE • TRESO^ER •; grènetis exté-

rieur; au centre, un écu blasonné, moins les *soucis*, comme il a été dit plus haut, page 44.

Argent; module: 11 lignes ou 25 millimètres; dessin pris par Dupré de Geneste dans la collection de l'abbé de Jobal (pl. IV, fig. 4).

HENRI-FRANÇOIS POUTET,

Seigneur de Vitrange, lieutenant particulier au bailliage, subdélégué de l'intendant; puis maître-échevin du 3 mai 1683 au .... 1688; enfin président à mortier au parlement de Metz, le 20 juin 1702.

La famille Poutet a fourni à la cité plusieurs hommes éminents[1]; elle portait: *D'azur à la montagne d'or de six rochers, accolée de deux écureuils d'argent grimpant et affrontés; deux étoiles d'or en chef.*

JETONS.

Les jetons de module ordinaire, au nom de M. Henri-François Poutet, sont fort communs en cuivre.

N° 1. — ✫ H • POVTET • M^{E} • ESCHEVIN • DE • METZ • 1683; grènetis extérieur. Écu de forme ovale, parti d'argent et de sable, supporté par un cartouche que surmonte un mascaron.

℟. STAT ✫ VIGILAT ✫ ET ✫ LVCET; écu des Poutet avec timbre de face orné de ses lambrequins et surmonté d'une étoile.

Cuivre; module: 10 lignes $^{1}/_{2}$ ou 24 millimètres; existe dans plusieurs collections (pl. IV, fig. 9).

N° 2. — • H • POVTET • M^{E} • ESCHEVIN • DE • METZ • 1684; grènetis; cartouche orné de la même manière et présentant un écu aux couleurs de Metz, mais plus petit que celui du n° 1.

[1] *Biographie du Parlement de Metz*, par M. Emmanuel Michel.

℟. PATRIAM • HÆC • SIDERA • FIRMANT; armes des Poutet sur un écu rond.

Cuivre; module: 10 lignes ½ ou 24 millimètres. Cabinet impérial des médailles (pl. IV, fig. 10).

N° 3. — Mêmes types, mêmes légendes et même année; mais l'écu de famille est de forme ordinaire; module: 6 lignes ou 14 millimètres; argent; ma collection (pl. IV, fig. 11).

N° 4. — ✻ H • POVTET M^E • ESCHEVIN DE METZ 1686; grènetis et armes de la ville comme au n° 1.

℟. IMMOTVS STAT IN MOTV; même type de revers qu'au n° 2.

Argent; module: 10 lignes ½ ou 24 millimètres (pl. IV, fig. 12).

PIERRE-PHILIPPE PANTALÉON,

Conseiller du roi, lieutenant au bailliage et siége présidial de Metz; maître-échevin du 4 mars 1688 au 13 mars 1690.

Les armes de M. Pantaléon étaient: *Coupé d'or et de gueules au lion de sable issant*[1].

JETONS.

N° 1. — ✻ P • P • PANTALEON M^E ESCHEVIN DE METZ; cartouche aux couleurs de Metz, surmonté d'une tête de face et laissant voir dans ses échancrures la date de 1689.

℟. AD TVTELAM NON AD PRÆDAM; grènetis; écu des Pantaléon de forme ovale; timbre de face; pour cimier, un lion issant.

Module: 11 lignes ou 25 millimètres; argent; ma collection (pl. V, fig. 1).

[1] Armorial manuscrit des maîtres-échevins de Metz, par M. A. Malherbe.

N° 2. — Jeton analogue, mais où le cartouche du revers porte une tête, et où la date de 1689 est placée à l'exergue.

Module intermédiaire : 8 lignes $^1/_2$ ou 20 millimètres ; argent ; musée de la ville de Metz (pl. v, fig. 2).

LOUIS-FRANÇOIS JEOFFROY,

Assesseur au bailliage ; maître-échevin du 14 mars 1690 au 3 mars 1692.

Portait : *D'azur, au coq d'argent posé sur une terrasse de sable, tenant de sa patte dextre un glaçon d'argent*[1] *; au chef de gueules, chargé de deux étoiles d'argent*[2] *; le chef soutenu d'une devise d'or.*

JETON.

Je ne connais qu'un seul type au nom de M. Louis Jeoffroy. En voici la description :

LOVIS • F • IEOFFROY • M • ESCHEVIN • DE METZ ; grènetis ; dans le champ, une ville dominée par la masse de sa cathédrale ; au sommet du tableau l'écu de Metz supporté par deux cornes d'abondance et surmonté d'une fleur de lis.

℟. CVSTODIT • NOCTE DIEQVE • 1690 • ; grènetis ; au centre, l'écu de famille surmonté d'un casque et orné comme celui de la ville, mais présentant un coq qui semble ne rien tenir.

Module : 11 lignes ou 25 millimètres ; commun en cuivre, plus rare en argent (pl. v, fig. 3).

[1] Le glaçon transformait les armes de M. Jeoffroy en armes parlantes, car *jô* veut dire coq en patois messin ; Jô froid, coq froid (*Biographie du Parlement*, par M. E. Michel, p. 245).

[2] Les documents conservés à la bibliothèque de la ville ne sont pas d'accord sur les émaux de ce blason.

CHRISTOPHE D'AUBURTIN,

Du 4 mars au 2 décembre 1692.

Ce maître-échevin appartenait à la même famille que les deux conseillers-trésoriers dont nous avons déjà vu les jetons.

JETON.

• CHRIST • DAVBVRTIN • M • ESCHEVIN • DE • METZ ; grènetis ; au centre, la ville surmontée d'un écu parti d'argent et de sable, comme au droit de la pièce de M. Louis Jeoffroy.

℟. DABVNT • CVM • LVMINE • FRVCTVM • 1692. Cette devise est inscrite dans un grènetis ; au centre, l'écu des d'Auburtin.

Module : 11 lignes ou 25 millimètres ; argent ; collection de la ville de Metz (pl. v, fig. 4).

PIERRE DE RISSAN,

Conseiller du roi ; maire du 2 décembre 1692 au .... 1712.

La ville fut privée, en 1692, du droit de présenter au choix du roi un candidat pour les fonctions de maître-échevin. Un édit du mois d'août avait en effet érigé en office les fonctions de maire. M. de Rissan paya sa charge cent mille livres et fut installé le 2 décembre. Après avoir exercé seul pendant quinze ans, il devint en 1707, par suite d'un édit royal du mois de décembre 1706, maire alternatif avec M. Claude-Philippe d'Auburtin.

Armoiries : *De gueules au lion d'or couronné de même ; au chef cousu d'azur chargé de trois fers de lances d'argent* [1].

[1] M. Emmanuel Michel insiste sur la présence, dans l'écu des Rissan, des fers de lances qu'on avait à tort pris pour des grenades (*Biographie du Parlement*, p. 456).

JETONS.

N° 1. — •PIERRE • DE • RISSAN • M^{E} • ESCHEVIN • DE • METZ • 1694 • ✱; grènetis; au centre, un cartouche aux couleurs de Metz et surmonté d'une figure de femme tenant d'une main la fleur de lis et de l'autre une palme.

℟. • VNDIQVE • FORTIS •; grènetis; au centre et sous une couronne, l'écu des Rissan; pour supports, des lions.

Argent; module: 12 lignes ou 29 millimètres; ma collection (pl. v, fig. 5).

N° 2. — PIERRE DE RISSAN M • ESCHEVIN DE METZ 1696; grènetis. Dans le champ, une ville surmontée de l'écu parti de blanc et de noir.

℟. VIRIBVS ET ARMIS, même type qu'au revers du n° 1.

Argent; module: 12 lignes ou 29 millimètres; collection de M. l'abbé Périn; existait en or dans le cabinet de Dupré de Geneste (pl. v, fig. 6).

N° 3. — • P • DE • RISSAN • M • ESCHEVIN • DE • METZ • 1698 ✩; écu comme au droit du n° 1.

℟. FERRO • ET • ROBORE • SERVAT; même type qu'au droit du numéro précédent, avec quelques différences dans les ornements.

Argent; module: 11 lignes 1/2 ou 27 millimètres; collection de M. l'abbé Périn (pl. v, fig. 7).

N° 4. — PIERRE • DE • RISSAN • CHLR • M • ESCHEVIN • DE • METZ • 1700 •; filet et grènetis; dans le champ, la ville entourée de bastions et présentant plus de profondeur qu'au n° 2.

℟. • SECVRITAS • PVBLICA •; armes des Rissan, comme aux numéros précédents.

Jolie exécution; même module qu'au n° 3; argent; ma collection (pl. v, fig. 8).

N° 5. — Même pièce avec la date de 1703; exemplaire en argent bien conservé; communiqué par M. de Mardigny.

N° 6. — Autre avec la date de 1707; argent; fleur de coin; collection de M. Dufresne.

CLAUDE-PHILIPPE D'AUBURTIN,

Seigneur de Bionville; maire du 28 novembre 1707 au 7 janvier 1718,
et du .... 1718 au 7 septembre 1738.

M. d'Auburtin, après avoir partagé avec M. de Rissan, l'administration municipale, fut maire alternatif avec M. d'Augny, jusqu'en juin 1717, époque où un édit royal, rapportant celui de 1692, fit procéder à une élection de laquelle sortit M. Louis Lançon, qui fut confirmé par le roi le 19 décembre 1717. Mais l'élection ayant été de nouveau supprimée six mois après, M. d'Auburtin fut rétabli avec M. d'Augny et vint en tour d'exercice au mois d'août ou au mois de septembre des années impaires, depuis 1719 jusqu'en 1737 inclusivement. Il mourut en fonctions le 7 septembre 1738.

JETON.

On ne connait, au nom de ce magistrat, qu'un jeton frappé en 1709, après la mort de M. de Rissan.

CL • PH • D • AVBVRTIN • MS ESCHEVIN • DE • METZ • 1709; grènetis; écu rond de la ville posé sur un cartouche orné. Le buste qui surmonte l'emblème municipal est beaucoup plus petit que dans les pièces de M. de Rissan.

℟. HOC • SIDERE • CRESCET • ; grènetis. Au centre, les armoiries des Auburtin, mais sans les soucis, se montrent sur un écu de forme elliptique [1].

[1] Voir plus haut, page 44.

Argent; module : 12 lignes ou 29 millimètres; collection de M. Gillet (pl. v, fig. 9).

MAITRE-ÉCHEVINAT DE M. MAMIEL DE MARIEULLES,

Du 13 juillet 1745 au .... 1758.

La suite des jetons des maîtres-échevins retrouvés jusqu'à ce jour, s'arrête à M. Claude-Philippe d'Auburtin.

Il nous reste à faire connaître un jeton que M. de Marieulles, maître-échevin, fit frapper à l'occasion du baptême d'un fils de M. de Caumartin, intendant de Metz. Cet enfant, qui vint au monde le 25 août 1754, s'appela *Casimir*, du nom de sa marraine, Madame la maréchale de Belle-Isle, et *Metz* du nom de la ville qui fut son parrain[1].

CAS • ANT • L • F • METZ DE CAVMARTIN; au centre, des fonts baptismaux représentant assez mal la cuve romaine qui sert aux eaux lustrales dans la cathédrale de Metz, et, appuyé contre leur saillie, un cartouche entouré de lauriers, où l'on reconnaît les armoiries des Lefèvre de Caumartin, qui sont: *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces*. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, descend du ciel et surmonte le tout. A l'exergue: 1754.

℟. PATRIÆ SPES ALTERA SVRGIT; dans le champ, la figure allégorique de Minerve, une branche d'olivier à la main, s'appuie sur un bouclier où les armes du gouverneur et celles de Mme de Belle-Isle sont accolées sous la

[1] *Annales de Metz*, par Baltus, in-4° imprimé par Claude Lamort en 1789, p. 254.

[2] Louis-Charles-Auguste Foucquet, duc de Belle-Isle, prince du Saint-Empire, fils de Louis Foucquet, marquis de Belle-Isle et de Catherine de Levis, écartelait *d'azur à l'écureuil rampant de gueules* qui est Foucquet, et *d'or à trois chevrons de sable* qui est Levis. Il avait épousé en secondes noces, le 15 octobre 1729, Marie-Casimire-Thérèse-Geneviève-Emmanuelle de Béthune, qui portait *d'argent à la fasce de gueules, brisé d'un lambel à trois pendants de gueules.*

couronne des princes du St-Empire. En face de la déesse, la pucelle de Metz apparaît, tenant un lis de la main droite et soutenant de la gauche un écu parti de blanc et de noir; entre ces deux figures, un berceau contenant un nouveau-né. A l'exergue, le mot PREFECTO coupé en deux par un cartouche *d'azur au lion d'or tenant une palme de même*, armes de M. de Marieulles[1].

Cette pièce commémorative présente des reliefs épais à la manière des médailles; module: 12 lignes $^3/_4$ ou 31 millimètres.

Il en existe une variété qui porte à l'exergue PRÆFECTO au lieu de PREFECTO; les types généraux en sont les mêmes, mais l'exécution en est meilleure. C'est évidemment le résultat obtenu au moyen d'un second coin auquel on a demandé une légende plus correcte et des détails plus délicats (pl. v, fig. 10).

Baltus, après avoir décrit les cérémonies qui eurent lieu à Metz, le 19 septembre, à l'occasion de ce baptême, rapporte que le sieur Blaise, directeur de la monnaie, reçut sur la caisse de la ville, savoir:

	livres	sous	deniers
« Pour douze jettons d'or, à 60 livres l'un	720	»	»
» Pour trois mille cent jettons d'argent, pesant cent cin- » quante-cinq marcs quatre onces cinq gros, à 56 livres le marc	8712	7	6
» Pour cinq mille deux cents jettons de cuivre, pesant deux » cent soixante-quatre marcs, à 30 sols le marc	396	»	»
» Et pour la dorure de deux cent vingt jettons d'argent .	220	»	»
» Total des dites dépenses pour les jettons. .	10048	7	6[2]

[1] Les armes de la famille Mamiel de Marieulles ont été enregistrées en 1698, sur la présentation qui en fut faite par M. Mamiel, conseiller du roi, assesseur de la maréchaussée de Metz (voir un manuscrit de la bibliothèque impériale, intitulé: *Etat des armoiries envoyées aux bureaux établis par M. Adrien Vanier*, chargé de l'exécution de l'édit royal de 1696).

[2] Voir ce qu'on payait à Paris, au directeur du balancier, pour la fabrication des jetons (J. de Fontenay, *Nouvelle étude de Jetons*, p. 18).

Suivant le même auteur, Madame la maréchale de Belle-Isle reçut, avec un magnifique bouquet, deux bourses de velours cramoisi, brodées en or, garnies chacune de quatre-vingts jetons d'argent; semblable présent fut fait à Madame de Caumartin; chacune des huit dames qui accompagnaient la maréchale eut une bourse de quarante jetons d'argent, etc. Quant aux pièces de cuivre, elles furent en partie distribuées au peuple pendant la marche du cortége.

LISTE

DES

MAITRES-ÉCHEVINS DE METZ

DEPUIS 1553.

La première partie de mon mémoire se termine par la liste chronologique des maîtres-échevins et des maires confirmés ou nommés par le roi. Ce tableau servira à la classification des pièces nouvelles que l'on ne manquera pas de découvrir, car les séries numismatiques les plus pauvres se sont toujours rapidement accrues lorsqu'elles ont été signalées par une monographie à l'attention des collectionneurs et des marchands.

Une liste fort complète des maîtres-échevins de Metz a été établie, il y a déjà longtemps, par le savant secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie de Metz et j'avais eu d'abord l'intention de me borner à la reproduire ici; mais Dupré de Geneste, dans ce travail, ne s'est pas toujours montré d'accord avec des documents importants et authentiques tels que : *Les Officiers municipaux*[1]; *les Épitaphes et Inscriptions des églises de Metz, recueillies par Dom Sébastien Dieudonné*[2]; *le Registre des créations de Messieurs les Maîtres-Échevins de la ville et cité de Metz depuis le* 16 *Juin*

[1] Administration, carton A, n° 5; MS. bibliothèque de la ville.

[2] MS. 85, bibliothèque de la ville.

1641 [1]; j'ai donc attendu que M. A. Malherbe, bibliothécaire-adjoint de la ville de Metz, eût terminé les nombreuses recherches auxquelles il a été conduit par la rédaction de son *Armorial manuscrit des Maîtres-Échevins*, et, grâce à lui, j'ai pu éviter un grand nombre d'erreurs.

La troisième colonne du tableau suivant, intitulée *entrée en fonctions*, a reçu autant qu'il m'a été possible la date de l'installation du maître-échevin. Ce n'est en effet qu'après la prestation de serment de ce magistrat que l'on pouvait faire usage de ses monnaies ou de ses jetons [2]. Je dois cependant avertir le lecteur que, jusque vers 1640, j'ai souvent manqué de renseignements pour distinguer le jour de la nomination de celui de l'installation, et qu'il se peut que l'un ait été mis pour l'autre; mais ce n'est pas une histoire des maîtres-échevins que je livre au public, et les dates que j'ai posées sont d'une précision suffisante pour le but tout spécial que je me suis proposé [3].

NOTA. L'astérisque indique un maître-échevin dont on connait la monnaie ou le jeton.

[1] MS. 1 et 2, lettre A, bibliothèque de la ville.

[2] Les monnaies et les jetons se fabriquaient toutefois avant la cérémonie de l'installation, ainsi que le constate l'extrait suivant de D. Tabouillot: « Le maître-échevin était averti de sa nomination 4 ou 5 jours « avant son installation, afin de lui donner le temps de faire fabriquer des pièces d'argent aux armes de la « ville d'un côté et de l'autre aux siennes, avec sa devise et le millésime, pour les distribuer à ses amis et « en répandre au peuple pour plus de 20 écus. » (*Histoire de Metz*, p. 174, MS. 53, bibliothèque de Metz.)

[3] On remarquera que le mois et le jour ont été plus d'une fois laissés en blanc. Ces lacunes ne sont pas toutes susceptibles d'être comblées, et, pour en diminuer le nombre, il eût fallu compulser au hasard non seulement les ouvrages imprimés ou manuscrits, relatifs à l'histoire de Metz, mais encore les titres municipaux conservés dans les collections publiques; or, un tel travail exige des loisirs dont je ne dispose pas. Au reste, jusque vers 1665, le gouverneur eut le droit de choisir le maître-échevin sur la liste qui lui était présentée; l'installation put donc, pendant cette période, suivre l'élection de beaucoup plus près qu'à l'époque où l'on dut attendre une confirmation venue de Paris ou de Versailles.

N°ˢ	NOMS.	ENTRÉE en fonctions.	CESSATION des fonctions.	OBSERVATIONS.
1	Jean SOULTAIN, aman . .	» » 1553 6 juillet 1560	» » 1554 » août 1561	Premier maître échevin élu en dehors des paraiges.
2	Michel PRAILLON, aman. .	» mars 1554 » » 1556 1ᵉʳ août 1558	» » 1555 » juin 1557 » août 1559	L'évêque Robert qui avait, immédiatement après le siége, tenté de reprendre l'exercice de la seigneurie temporelle de la ville de Metz, voulut en 1554, ainsi qu'il l'avait fait en 1553 (*Hist. bénéd.*, t. III, p. 59), imposer un maître-échevin; mais M. de Vieilleville, gouverneur pour le roi, empêcha les paraiges de procéder à l'élection et fit choix de Michel Praillon (Carloix, t. III, p. 151).
3	Pierre COPPART	» » 1555	» » 1556	Suivant d'autres manuscrits, ce maître-échevin se nommait Coppat ou Copperel.
4	Pierre de LA MAIXE ou PIERRON de LA MARCHE	24 juin 1557 24 août 1559	» » 1558 » juillet 1560	Le droit de choisir le maître-échevin fut cédé le 23 février 1557, au roi par le princier de la cathédrale et les abbés de Gorze, de Saint-Vincent, de Saint-Arnould, de Saint-Symphorien et de Saint-Clément. Jusqu'en 1665, le gouverneur fut délégué par le roi pour faire *choix et élection* de ce magistrat sur liste de présentation.
5	* Jean LE BRACONNIER. .	4 août 1561 3 juillet 1566	» août 1562 30 juin 1567	En général, le maître-échevin sortant, qui devenait le premier treize, restait en fonctions jusqu'à l'installation de son successeur.
6	Thomas MONDREGOT. . .	2 août 1562	» juillet 1563	
7	Didier de VILLERS, aman .	13 juillet 1563 16 juillet 1565 10 juillet 1569 13 juillet 1573 » août 1581	» juillet 1564 » juillet 1566 » juillet 1570 » août 1574 23 décemb. 1585	Un titre de la bibliothèque de Metz prouve que cet échevin a exercé sans interruption pendant quatre ans, depuis le mois d'août 1581 jusqu'à la veille du jour où le duc d'Epernon nomma Wiriat Copère.
8	François d'INGELHEIM, aman	10 juillet 1564	» » 1565	D'autres manuscrits écrivent d'Ingenheim, Dinguenheim et Dinguenheyn.
9	Mathieu de MONDELANGE, aman	1ᵉʳ juillet 1567 17 juillet 1570 10 août 1574	» août 1568 » juillet 1571 » » 1576	Dupré de Geneste donne à ce maître-échevin le prénom Michel, mais les épitaphes (MS. n° 85) constatent qu'il se nommait Mathieu.
10	Mathelin LE FEBVRE, aman	10 août 1568	» » 1569	
11	Jean HOUVAT, aman . . .	18 juillet 1571 22 juillet 1577	» juillet 1572 » juillet 1578	
12	François TRAVAULT . . .	14 juillet 1572	» juillet 1573	
13	* Wiriat COPÈRE	1ᵉʳ août 1576 24 décemb. 1585	» juillet 1577 » août 1588	Son nom serait Copperelx d'après un manuscrit de la bibliothèque de Metz, ou Copperel d'après le titre de nomination, émané en 1576, du gouverneur M. de Piennes; mais on a dû adopter ici l'orthographe donnée par la monnaie.

Nos	NOMS.	ENTRÉE en fonctions.	CESSATION des fonctions.	OBSERVATIONS.
14	* JACQUES PRAILLON, aman	28 juillet 1578 24 août 1588 24 février 1604	» août 1581 » décemb. 1600 » mars 1605	A été officiellement continué le 20 juillet 1579 et le 1er août 1580.
15	* CLAUDE NOBLET.	19 décemb. 1600	16 février 1601	Ce magistrat est mort en fonctions, le 16 février suivant les uns, le 6 suivant les autres.
16	* JEAN DE VILLERS	» février 1601 18 avril 1607	» février 1602 » mars 1608	
17	* JEAN BERTRAND DE SAINT-JURE	4 février 1602 26 mars 1608	» novemb. 1602 » » 1609	
18	* NICOLAS MAGUIN	11 novemb. 1602 17 septemb. 1609 9 juin 1615	» » 1604 » novemb. 1610 » mai 1618	
19	NICOLAS LUQUIN	» mars 1605	» avril 1606	Nommé le 21 mars 1605.
20	* CHARLES SARTORIUS. . .	18 avril 1606	18 avril 1607	
21	* ABRAHAM FABERT, seigneur de Moulins.	» novemb. 1610 » mai 1618 1er juin 1624 » juillet 1632 » juin 1637	» » 1614 » juillet 1620 » janvier 1625 » septemb. 1633 24 août 1638	La première élection d'Abraham Fabert eut lieu, au témoignage des Bénédictins, en octobre. La dernière, suivant Dupré de Geneste, se fit le 7 juin 1637.
22	DEMANGE FLOZE	» janvier 1614 7 janvier 1625	8 juin 1615 30 novemb. 1626	Nommé le 8 janvier.
23	* JEAN-BAPTISTE DE VILLERS, seigneur de Saulny, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté.	» juillet 1620 1er décemb. 1626 5 décemb. 1631	31 mai 1624 1er juillet 1630 22 juillet 1632	Demeura en exercice jusqu'à son décès.
24	* ISAAC BAGUE.	2 juillet 1630	4 décemb. 1631	
25	* PHILIPPE PRAILLON . .	» septemb. 1633 » janvier 1639	» juin 1637 » avril 1640	
26	ANTOINE GUICHARD. . . .	25 août 1638	» janvier 1639	M. Guichard secondait Abraham Fabert comme lieutenant; à la mort de celui-ci, il exerça pendant cinq mois les fonctions de maître-échevin sans en être titulaire, et les résigna lorsque Philippe Praillon eut été officiellement installé. Il n'a pas dû avoir de jetons.

N°s	NOMS.	ENTRÉE en fonctions.	CESSATION des fonctions.	OBSERVATIONS.
27	* ADRIEN DE BONNEFOI, seigneur de Saint-Marcel . .	» » 1640	15 juin 1641	Élu le 24 avril 1460.
28	HENRY DE GOURNAY, chevalier, seigneur de Talange et de Coin-sur-Seille . . .	16 juin 1641	25 mai 1648	C'est en 1641, année de l'installation du bailliage, que l'administration municipale fut confiée à un maire, assisté de dix échevins. Les délégués des paroisses, au nombre de 60, présentèrent trois candidats au choix du gouverneur. M. de Gournay fut élu le 11 juin 1641 ; nommé d'abord par le roi pour deux ans, il fut successivement prolongé.
29	SIMON DE THIOLET	26 mai 1648	» » 1659	Quelques auteurs lui donnent le prénom de Jean, mais sur un procès-verbal de l'hôtel-de-ville, rapporté le 26 mai 1648, lendemain de son élection, il est nommé Simon (MS. A-1, fol. 48).
30	FRANÇOIS DE FABERT, seigneur de Moulins et de Schlaincourt	14 mars 1659	6 février 1665	Élu le 3 février, il fut nommé d'abord pour deux ans, puis par lettres de cachet du 21 janvier 1661, continué pour deux nouvelles années. Il mourut en 1664.
31	* THOMAS DE BÉRARD, seigneur de La Grillonnière.	7 février 1663 » avril 1678	» mars 1665 » mars 1683	M Bérard avait été élu le 6 février 1663 et le 1er avril 1678 ; il reçut des lettres de continuation le 26 janvier 1680 et le 2 janvier 1682. Il mourut en exercice.
32	* JEAN-JACQUES DE GOURNAY, seigneur de Secourt, bailli de l'évêché de Metz . . .	18 mars 1665	» » 1667	Nommé par le roi le 10 mars 1665.
33	* BERNARD DE PELLART, chevalier, seigneur de Givry .	31 mars 1667	15 avril 1678	Mourut en fonctions en 1678 ; avait reçu des lettres de continuation en date du 16 février 1669, du 29 août 1670, du 18 mars 1672, du........ 1674, et enfin du 20 octobre 1676
34	* HENRI-FRANÇOIS POUTET, seigneur de Vitrange . .	3 mai 1683	» » 1688	Les élections successives de ce magistrat ont eu lieu le 4 avril 1683, le 6 février 1684 et le 3 février 1686. Sa première nomination fut signée le 19 avril 1683.
35	* PIERRE-PHIL^PE PANTALÉON lieuten^t général au bailliage	4 mars 1688	13 mars 1690	Élu le 8 février 1688 ; nommé le 17 par le roi.
36	* LOUIS-FRANÇOIS JEOFFROY, assesseur au bailliage . .	14 mars 1690	3 mars 1692	Élu le 5 février 1690 ; nommé le 23 février.
37	* CHRISTOPHE D'AUBURTIN, seig^r de Charly et de Chesny	4 mars 1692	1er décemb. 1692	Élu le 3 février 1692 et nommé le 10 février, il n'a exercé que jusqu'au 1er décembre 1692, veille du jour où M. de Rissan fut installé.
38	* PIERRE DE RISSAN, conseiller du roi	2 décemb. 1692	» » 1712	L'élection ayant été complètement supprimée et les mairies érigées en titre d'office, M. de Rissan fut créé titulaire perpétuel en août 1692, mais il n'entra en fonctions que le 2 décembre. Après avoir exercé seul jusqu'au 28 novembre 1707, il fut, jusqu'à sa mort, maire alternatif avec M. d'Auburtin.

Nos	NOMS.	ENTRÉE en fonctions.	CESSATION des fonctions.	OBSERVATIONS.
39	* CLAUDE-PHILIPPE D'AUBURTIN, seigneur de Bionville	28 novemb. 1707 " " 1718	7 janvier 1718 7 septemb. 1738	M. d'Auburtin, à la mort de M. de Rissan, partagea l'administration avec M. d'Augny jusqu'en janvier 1718, époque où furent rétablies les élections, desquelles sortit M. Louis de Lançon; mais six mois après on revint au précédent ordre de choses et M. d'Auburtin fut nommé pour administrer alternativement avec M. d'Augny. Il vint en tour d'exercice au troisième trimestre des années 1719, 1721, 1723, 1725, 1727, 1729, 1731, 1733, 1735 et 1737; il conserva son poste jusqu'au 7 septembre 1738, jour de sa mort.
40	NICOLAS-ÉTIENNE D'AUGNY .	11 avril 1712 30 août 1718	7 janvier 1718 6 août 1740	M. d'Augny, dans la seconde période de son administration, entra en exercice au troisième trimestre des années 1718, 1720, 1722, 1724, 1726, 1728, 1730, 1732, 1734 et 1736. De 1737 à 1740, le service fut fait par ses collègues.
41	LOUIS DE LANÇON, seigneur de Sainte-Catherine . . .	8 janvier 1718	" " 1718	M. de Lançon, élu le 19 décembre 1717, nommé le 28 décembre 1717 et installé le 8 janvier 1718, n'a exercé qu'environ six mois.
42	FRANÇOIS LE FÉBURE, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Metz.	13 novemb. 1738	10 octobre 1741	Maire alternatif avec M. d'Augny; élu en septembre 1738, confirmé le 28 octobre, il entra en fonctions le 13 novembre suivant, bien que son tour officiel ne dût commencer que le 1er août 1739. M. d'Augny ayant été promu à d'autres fonctions, M. Le Fébure fut prorogé le 16 août 1740; il mourut le 10 octobre 1741
43	CLAUDE PAGEL, seigneur de Vantoux, avocat au parlemt	12 mai 1742	" janvier 1744	Fut élu le 15 octobre 1741; mourut en janvier 1744
	Interruption de janvier 1744 au 13 juillet 1745	. . . .	. . . .	Cette interruption fut la conséquence de la surséance portée en 1737 pour la vente des offices municipaux.
44	CLAUDE-JOSEPH MAMIEL DE MARIEULLES, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment Royal artillerie .	13 juillet 1745	" " 1758	Ce magistrat, élu de nouveau le 8 septembre 1748 et nommé le 30 septembre de la même année, fut ensuite continué par lettres de cachet.
45	NICOLAS-FRANÇOIS DE LANÇON, seigneur de Ste-Catherine, conseiller d'honneur au parlement de Metz	5 avril 1758	6 mars 1767	Élu le 3 février 1758, nommé le 6 mars même année, il fut deux fois de suite renouvelé par le roi pour trois ans; il mourut en exercice.
46	LOUIS-FRANÇOIS BERTRAND, conseiller au parlemt de Metz	14 juillet 1767	" août 1780	Élu le 3 mai 1767, nommé le 9 juin, fut continué par lettres de cachet.

Nos	NOMS.	ENTRÉE en fonctions.	CESSATION des fonctions.	OBSERVATIONS.
47	HENRI-JACQUES, BARON DE POUTET, conseiller au parlement de Metz	21 août 1780	» avril 1783	M. de Poutet avait été élu le 30 juillet et nommé le 8 août 1780. Il quitta l'hôtel de ville par démission.
48	PIERRE MAUJEAN, seigneur de Labry, ancien conseiller du roi, lieutenant-général de la cour table de marbre du palais, conseiller honoraire au présidial.	15 mai 1783	29 juillet 1789	Élu le 27 avril 1783, et deux fois prorogé par lettres de cachet, M. Maujean fut le dernier maître-échevin de Metz.

DEUXIÈME PARTIE.

JETONS DIVERS.



Les pièces qui font l'objet de la deuxième partie ont toutes été frappées à Metz, soit au nom ou aux armes d'un souverain, d'un gouverneur ou d'un magistrat judiciaire, soit au nom collectif du parlement; elles ont donc, les unes et les autres, ainsi que je l'ai dit en commençant, un intérêt local bien déterminé.

J'aurais pu y joindre quelques médailles messines que caractérisent des reliefs épais et un diamètre considérable; mais les monuments de ce genre, peu nombreux du reste, et dont j'ai déjà donné quelques specimens dans l'opuscule intitulé: *Souvenirs numismatiques du siége de* 1552, seront compris dans un autre travail[1]. J'ajouterai que j'ai passé sous silence des jetons qui, comme celui de M. de Tévalle[2], appartiennent, il est vrai, à des personnages ayant occupé à Metz des fonctions publiques, mais qui ne sont pas localisés par leur épigraphie.

Quant aux jetons ecclésiastiques de Metz, ils ont été publiés en grande partie par M. de Saulcy[3] et seront reproduits et complétés plus tard dans une nouvelle édition de la numismatique épiscopale.

[1] Ce travail, qui se poursuit avec la collaboration de M. Gillet, membre de l'académie de Stanislas, comprendra, outre un grand nombre de médailles lorraines, quelques pièces relatives à l'histoire de Metz, parmi lesquelles on peut citer la plaque d'Alphonse de Rambervillers, lieutenant-général au bailliage épiscopal, et les médailles plus modernes qui rappellent: l'agrandissement des fortifications de la ville; — la maladie de Louis XV en 1744; — sa convalescence au mois d'août de la même année, et enfin la construction du portail de la cathédrale en 1764.

[2] Voir dans le 1er volume de *l'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine,* une notice historique où M. F.-M. Chabert a donné la gravure d'un jeton fabriqué en 1572 pour M. de Tévalle et conservé au musée de la ville.

[3] *Recherches sur les Monnaies des Évêques de Metz.*

CHAPITRE I[er].

JETONS AU NOM DU ROI HENRI IV.

N° 1. — HENRICVS • IIII • FRANCORVM • ET • NAVA • REX • ; écu de France accolé de celui de Navarre ; couronne royale ; colliers de Saint-Michel[1] et du Saint-Esprit[2].

℟. CIVITAS • METENSIS • NB ; à l'exergue : • 1608 • ; la double lettre placée à la fin de la légende semble être une marque monétaire.

Cuivre jaune ; module : 11 lignes 1/2 ou 28 millimètres ; ma collection (pl. VI, fig. 1).

[1] L'ordre de Saint-Michel fut fondé par Louis XI en 1469.

[2] L'ordre du Saint-Esprit a été institué en 1578 par Henri III. L'article 86 des statuts spécifie que « le roi, » pour marque et connaissance du dit ordre et des commandeurs qui en seront, donnera à chacun com- » mandeur un collier d'or fait à fleurs de lys et à trois divers chiffres entrelasséz de nœuds. » Ces monogrammes se composèrent à l'origine d'un H et d'un lambda, initiales du nom du roi et de celui de la reine, Louise de Lorraine ; ils reçurent aussi d'autres lettres qu'on a diversement interprétées. Les fleurs de lis furent cantonnées de flammes.

N° 2. — Autre présentant le même type au droit et au revers, avec une autre date et quelques différences dans les légendes :

✱ HENRICVS • IIII • FRANCORVM • ET • NAVAR • REX •.

℞. CIVITAS • METHENSIS •; à l'exergue : • 1610 •.

Cuivre jaune; même module; collection Gillet (pl. VI, fig. 2).

CHAPITRE II.

MARRONS DE RONDE AUX ARMES DES D'EPERNON.

Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epernon, joignit, en 1583, à ses nombreuses charges, le gouvernement de la ville de Metz.

Il portait : *Parti d'argent au noyer de sinople mouvant d'une terrasse de même, et de gueules à la croix évidée, clechée et pommetée d'or de deux pièces : au chef mi-cousu de gueules, chargé d'une croix potencée d'argent*, et, sur le tout, *d'azur à la cloche d'argent bataillée de sable.*

On connaît de ce personnage des jetons et des médailles dont la description se trouve dans un ancien ouvrage[1] ; mais ces pièces, relatives aux événements qui se passaient en France, ne portent aucune indication qui ait rapport au gouvernement de la ville de Metz. Elles sont donc étrangères à notre sujet.

[1] *Les Familles de la France illustrées par les monumens des médailles anciennes et modernes*, par Jacques de Bie, calcographe ; Paris, 1634.

Voici toutefois des pièces qui rappellent son autorité sur la ville de Metz ou celle que ses fils y ont exercée après lui :

N° 1. — Plaque à pans coupés, sur laquelle on voit la marque d'un poinçon circulaire présentant un écu timbré d'une couronne, entouré du collier de Saint-Michel et blasonné aux armes des d'Epernon, telles qu'elles viennent d'être décrites ; au bas de cette plaque est gravé en creux le mot BASTILLE [1].

℟. Armes de France entourées du collier de Saint-Michel.

Cuivre jaune ; 26 millimètres de haut sur 23 millimètres de large ; collection de la ville de Metz (pl. VI, fig. 3).

Cette pièce a la plus grande analogie avec les morceaux de métal que déposent encore dans des boites de fer-blanc, les officiers chargés de la visite des remparts et de la ronde des postes. Cette sorte de mereau ou de jeton de présence, au lieu du nom du corps-de-garde, porte simplement aujourd'hui un numéro d'ordre.

N° 2. — Armes des d'Epernon, surmontées d'une couronne et entourées du collier de Saint-Michel. A l'exergue : ANFER.

℟. Armes de France, comme au numéro précédent.

Cuivre jaune ; 26 millimètres de hauteur sur 23 millimètres de large ; ancienne collection de M. de Saulcy.

Ce marron était destiné à la visite du poste de la tour d'Enfer, point qui a joué un grand rôle dans la fortification de Metz et contre lequel Charles-Quint fit diriger, en 1552, le feu d'une de ses batteries de brèche.

[1] On nommait bastille les châteaux qui, dans l'ancienne fortification, défendaient les portes des villes.

N° 3. — Autre avec CHAMP..... à l'exergue. Ce mot, qui semble incomplet, indique sans doute la tour Champenèze ou Serpenoise[1].

Cuivre jaune; mêmes dimensions; collection de la ville de Metz.

Les trois specimens qui précèdent, n'étant caractérisés que par l'écusson qu'ils portent, sont attribuables, non seulement au duc d'Epernon, mais à son second fils Bernard de Nogaret, et à son troisième fils le cardinal de La Valette, qui furent pourvus du gouvernement de Metz, l'un le 7 novembre 1613, l'autre le 16 mars 1635; on pourrait même incliner en faveur du premier, qui n'avait que le titre de marquis quand il entra en charge, car, autant qu'on en peut juger par des exemplaires très-effacés, la couronne du droit présente des fleurons alternés de perles.

---

[1] CHAMP peut aussi désigner d'autres lieux et, par exemple, la place du *Champ-à-Seille*, où se trouvait de temps immémorial, un corps-de-garde de police (voir le plan joint à la relation du siége de 1552, publiée à Paris en 1553, chez Charles Estienne, imprimeur du roi).

CHAPITRE III.

JETONS DU PARLEMENT.

Dans les premiers temps qui suivirent le siége de 1552, le roi ne fut que le protecteur de Metz, et respecta la juridiction des Treize avec appel, dans certains cas, au conseil du maître-échevin; mais la France, forte des droits qu'elle faisait remonter aux temps carlovingiens, renonça peu à peu au rôle de protectrice pour prendre celui de maîtresse. Rien ne manifesta mieux cette tendance que les phases successives de l'organisation judiciaire qui, dès 1569, reçut, des mains de Henri II, un officier royal portant le titre de président, et dont les attributions, restreintes d'abord à la connaissance des conflits qui s'élevaient entre les bourgeois et les soldats, grandirent peu à peu; si bien, qu'après avoir siégé seul, ce magistrat eut, en 1592, greffier et huissiers, et même un procureur général qui fut le célèbre Pierre Joly[1];

[1] Pierre Joly, seigneur de Bionville, était oncle maternel de Paul Ferry; il fut nommé par le roi procureur général ès ville de Metz et Pays-Messin. Impliqué en 1601 dans une conspiration, par le com-

à cette époque, le présidial examinait déjà, en appel, quelques causes jugées au premier degré par les magistrats de la cité.

La création du parlement devait porter un coup mortel aux priviléges judiciaires de Metz, et ne laisser aux Treize, au maître-échevin et à son conseil que la connaissance des causes secondaires ; mais cette création fut retardée par les réclamations de la cité et de l'empereur, et, bien que mise en avant dès 1602, elle ne reçut son exécution que le 2 janvier 1633, deux mois après la défaite des troupes impériales à Lutzen, et lorsque Richelieu eut décidé le roi à se déclarer souverain des Trois-Évêchés [1].

mandant de la citadelle, il fut mis sous les verroux, mais bientôt acquitté par arrêt du parlement de Paris et honoré le 2 avril 1602 d'une de ces lettres telles qu'Henri IV savait les écrire. C'est en mémoire de cet événement que fut faite la médaille suivante, dont Dupré de Geneste a le premier donné la description :



PETRVS LEPIDVS; buste tourné à droite.

℟. COELO TVTA QVIES; un homme debout, mettant le pied sur un navire que bat la tempête et levant les yeux vers le nom tétragrammatique qui apparaît dans les nuages, mais dont le commencement n'est pas bien sorti du coin. Ce type tout allégorique rappelle les épreuves par lesquelles Pierre Joly venait de passer.

Le dessin que nous reproduisons ici a été pris sur une empreinte conservée à la bibliothèque de Metz. La pièce originale est en argent ; elle appartient à M. de Marion, qui descend par les femmes du procureur général Pierre Joly (voir la *Biographie du Parlement de Metz*, p. 310 et 382).

[1] Voir l'*Histoire du Parlement de Metz*, par M. E. Michel, p. 9 et suivantes.

Le jeton suivant a été frappé huit ans après l'installation du parlement et à l'époque même de l'enregistrement d'un édit qui supprimait définitivement les vieilles juridictions locales[1].

N° 1. — • LOVYS • LE • JVSTE • ROY • DE • FRANCE & DE • NAVARE; dans le champ, la tête laurée de Louis XIII, dont la belle exécution dénote le burin du célèbre Warin. A l'exergue: 1641.

℟. IECT • DE • LA • COVR • DE PARLEMENT • DE • METZ; dans le champ, l'écu de France surmonté de la couronne royale et entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Des L couronnés se voient, dans ce dernier ordre, entre des fleurs de lis cantonnées de flammes.

Argent; belle conservation. Module: 12 lignes ou 29 millimètres; ma collection (pl. VI, fig. 4).

N° 2. — Autre jeton de la même année, mais présentant au droit, au lieu du buste royal, l'écu du second avocat général, M. Nicolas de Corberon, littérateur distingué qui a été vanté par les Bénédictins[2], par Dom Pierron[3], et depuis par M. Emmanuel Michel[4].

Les armes de ce magistrat étaient: *D'azur au chevron de....... accompagné de trois tours de.......*

Voici la description de son jeton:

Écu de famille tel qu'il vient d'être blasonné; timbre de profil orné de ses lambrequins. Dans le champ de la pièce et sous le grènetis, la date de 1641.

℟. IÈCT • DE • LA • COVR • DE PARLEMENT • DE • METZ; au

[1] *Histoire du Parlement de Metz*, par M. Emmanuel Michel, p. 40.

[2] *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. III, p. 252.

[3] *Temple des Messins.*

[4] *Biographie du Parlement de Metz*, p. 105.

centre, l'écu de France timbré de la couronne royale et entouré du collier de Saint-Michel et de celui du Saint-Esprit; point au centre.

Cuivre; Cabinet de France; module : 12 lignes ou 29 millimètres (pl. VI, fig. 5).

N° 3. — LVD • XIIII • D • G • FR • ET NAV • REX; tête enfantine du roi tournée à droite.

℞. Semblable au revers du n° 2.

Cuivre; module : 12 lignes ou 29 millimètres; collection de M. l'abbé Périn (pl. VI, fig. 6).

N° 4. — LVD • XIIII • D • G • FR • ET • NAV • REX •; le roi à cheval tenant de la main droite le bâton de commandement.

℞. Semblable au n° 2.

Cuivre; module : 12 lignes ou 29 millimètres; ma collection (pl VI, fig. 7).

Tels sont les monuments numismatiques laissés par le parlement de Metz. Nous terminerons donc ce court chapitre en rappelant que les *jetons* figuraient avec les *bougies* et les *papiers*, parmi les bénéfices acquis à cette cour souveraine, sur les amendes de fol appel et sur les droits de réception payés par les officiers. Ces produits éventuels, moins élevés que les émoluments connus sous le nom d'*épices*, devaient se partager à la fin de chaque semestre; mais il arriva souvent qu'aucune distribution n'eût lieu [1].

Au reste, les prestations de cette nature étaient le plus souvent perçues en monnaies courantes et non en jetons.

En 1643, chaque conseiller présent reçut, à titre de jetons, une somme de soixante livres; en 1648, cette distribution s'éleva à quatre-vingts livres.

[1] *Histoire du Parlement de Metz*, par M. Emmanuel Michel, p. 287.

CHAPITRE IV.

JETON DE L'ACADÉMIE DE METZ.

M. le maréchal de Belle-Isle fonda à Metz, en 1760, *une Société royale des sciences et des arts*, et la dota d'un capital de soixante mille livres. On ne pouvait moins attendre d'un gouverneur dévoué aux intérêts de la cité et qui comptait, lui-même, parmi les quarante de l'Académie française.

Voici un jeton qui rappelle cette importante création :

CH • L • AVG • FOVCQVET MARECH • DVC DE BELLE ISLE ; buste tourné à gauche, les cheveux noués par un ruban, le corps revêtu d'une armure sur laquelle se distinguent les insignes de la Toison-d'Or et ceux de l'ordre du Saint-Esprit ; à l'exergue les initiales de C.-J. Roëttiers, graveur du roi, dont le burin simple et noble fut grandement apprécié au dernier siècle.

℞. VTILITATI PVBLICÆ [1] ; sur le premier plan, trois génies tenant

[1] L'Académie impériale de Metz a conservé cette devise en gravant sur son sceau le mot *l'utile*.

les attributs de la science, de l'agriculture et des arts. Dans le fond, les remparts de Metz. A l'exergue : FVNDATVR METIS M • DCC • LX •.

Pièce commune en argent ; existe en or dans la collection de la ville de Metz.

Module : 13 lignes ou 30 millimètres (pl. VI, fig. 8).

Suivant le numéro du *Journal de Metz* qui parut en 1763, deux ans après la mort de M. de Belle-Isle, le roi aurait lui-même choisi le type du jeton que nous venons de décrire : « Sa Majesté, est-il dit à la page 143, » pour prouver combien elle a été satisfaite des services importants et con- » tinuels de ce grand ministre, veut que l'effigie de cet illustre fondateur » soit empreinte à perpétuité sur les prix ou grandes médailles que la so- » ciété distribuera annuellement[1], et sur les jetons qui seront délivrés aux » présents dans les assemblées. »

[1] Cette grande médaille dont le coin existe encore à Paris, a 50 millimètres ; elle porte d'un côté le buste du maréchal, et de l'autre, en dix lignes horizontales :

Ch. Louis Aug. Foucquet, duc de Belleisle, pair et maréchal de France, minis. et secr. d'Etat de la Guerre gouv. gen. des Evechés et Fondateur de la Soci. Roiale des sciences et des arts de Metz. 1760.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

MONNAIES ET JETONS DES MAITRES-ÉCHEVINS.

CHAPITRE PREMIER.

APERÇU SUR LA FABRICATION MAITRE-ÉCHEVINALE.

CHAPITRE II.

DESCRIPTION DES VARIÉTÉS.

	Nos.		Années.	Pag.	Planch.	Fig.
Jean Le Braconnier	"	Monnaie.	"	24	I	1
Wiriat Copère	"	—	1585	25	—	2
Jacques Praillon	1.	—	1578	26	—	3
	2.	—	1604	27	—	4
	"	Jeton.	1594	27	—	5
Claude Noblet	"	Monnaie.	1600	28	—	6
Jean de Villers	1.	—	1601	29	—	7
	2.	—	1607	29	"	"
Jean Bertrand de Saint-Jure	1.	—	1602	30	I	8
	2.	— ?	1602	30	"	"
	3.	—	1608	30	"	"
Nicolas Maguin	1.	—	1602	31	"	"
	2.	—	1609	32	"	"
	3.	—	1615	32	I	10
Charles Sartorius	"	—	1606	33	—	9
Abraham Fabert	1.	—	1611	34	"	"
	2.	—	1618	34	II	2
	3.	—	1618	35	"	"
	4.	—	1624	35	II	4
	5.	—	1624	35	"	"
	1.	Jeton.	1611	35	II	1
	2.	—	1624	36	—	3
	3.	—	1638	36	—	5
Jean-Baptiste de Villers	"	Monnaie.	1620	37	I	11
	1.	Jeton.	1622	37	"	"
	2.	—	1622	38	"	"
	3.	—	1626	38	I	12
	4.	—	1628	38	"	"
Isaac Bague	1.	Monnaie.	1630	38	II	6
	2.	—	"	39	"	"
	"	Jeton.	1630	39	II	7

	Nos.		Années	Pag.	Planch.	Fig.
Philippe Praillon	"	Monnaie.	1633	40	II	8
	1.	Jeton.	1633	41	"	"
	2.	—	1633	41	II	9
Adrien de Bonnefoi	"	Monnaie?	1640	42	III	1
	"	Jeton.	1640	43	—	2
N. de Crétani et C. Praillon	"	—?	1642	44	"	"
Nicolas Auburtin, échevin trésorier	"	—	1652	44	III	3
François de Fabert	"	—?	1659	45	"	"
Thomas de Bérard	1.	—	1663	46	III	5
	2.	—	1678	46	—	6
	3.	—	1680	47	—	7
Jean-Jacques de Gournay	"	—	1665	47	—	4
Bernard de Pellart de Givry	1.	—	1667	48	"	"
	2.	—	1669	48	IV	1
	3.	—	1671	49	—	2
	4.	—	1672	49	—	3
	5.	—	1672	49	"	"
	6.	—	1673	49	"	"
	7.	—	1675	49	IV	5
	8.	—	1675	50	—	7
	9.	—	1677	50	—	6
	10.	—	1677	50	—	8
B. de Givry et Philippe Auburtin	11.	—	1672	50	—	4
Henri-François Poutet	1.	—	1683	51	—	9
	2.	—	1684	51	—	10
	3.	—	1684	52	—	11
	4.	—	1686	52	—	12
Pierre-Philippe Pantaléon	1.	—	1689	52	V	1
	2.	—	1689	52	—	2
Louis-François Jeoffroy	"	—	1690	53	—	3
Christophe d'Auburtin	"	—	1692	54	—	4
Pierre de Rissan	1.	—	1694	55	—	5
	2.	—	1696	55	—	6
	3.	—	1698	55	—	7
	4.	—	1700	55	—	8
	5.	—	1703	56	"	"
	6.	—	1707	56	"	"

DEUXIÈME PARTIE.

JETONS DIVERS.

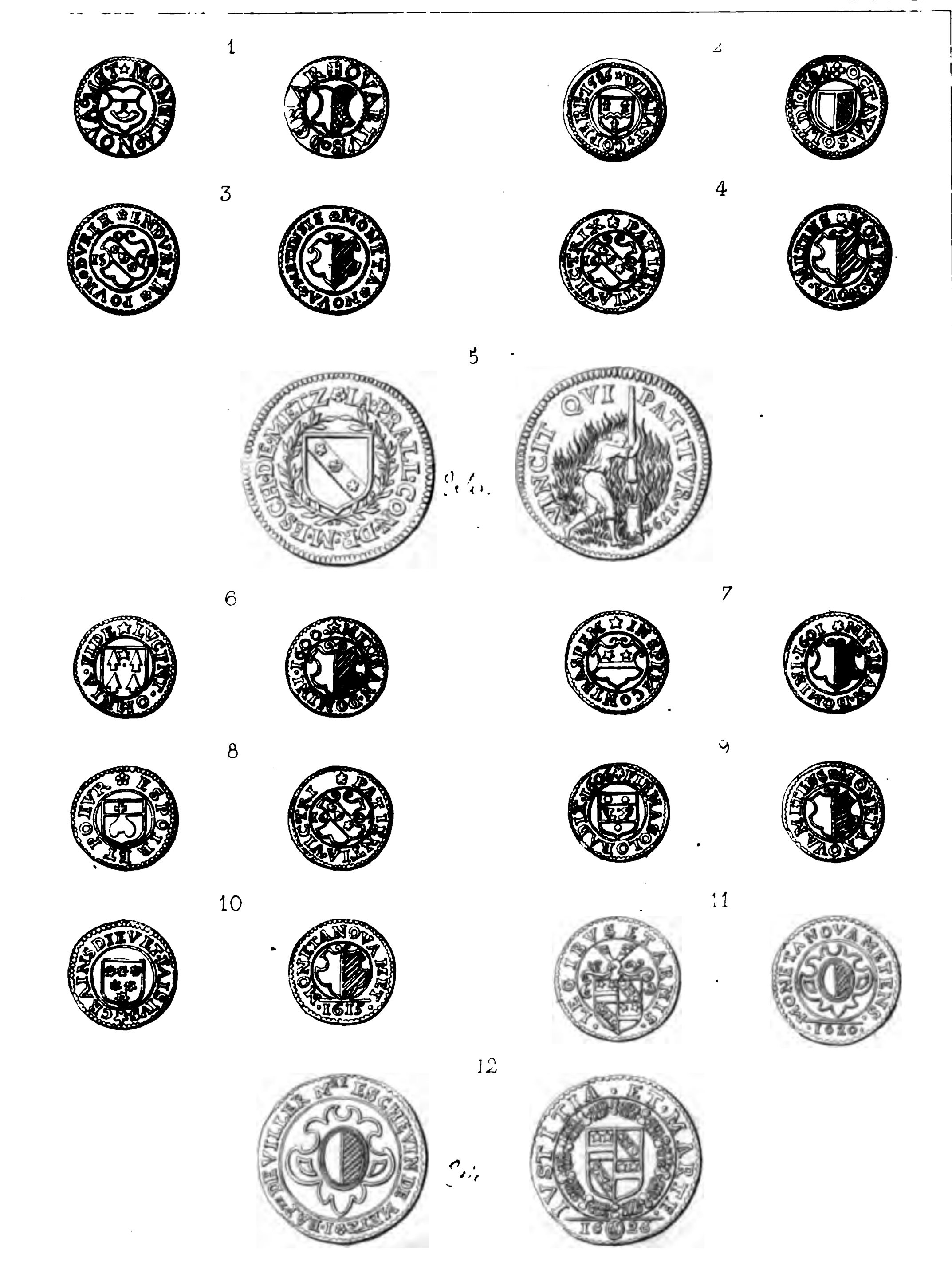
CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

FIN DE LA TABLE.



Ch. F.

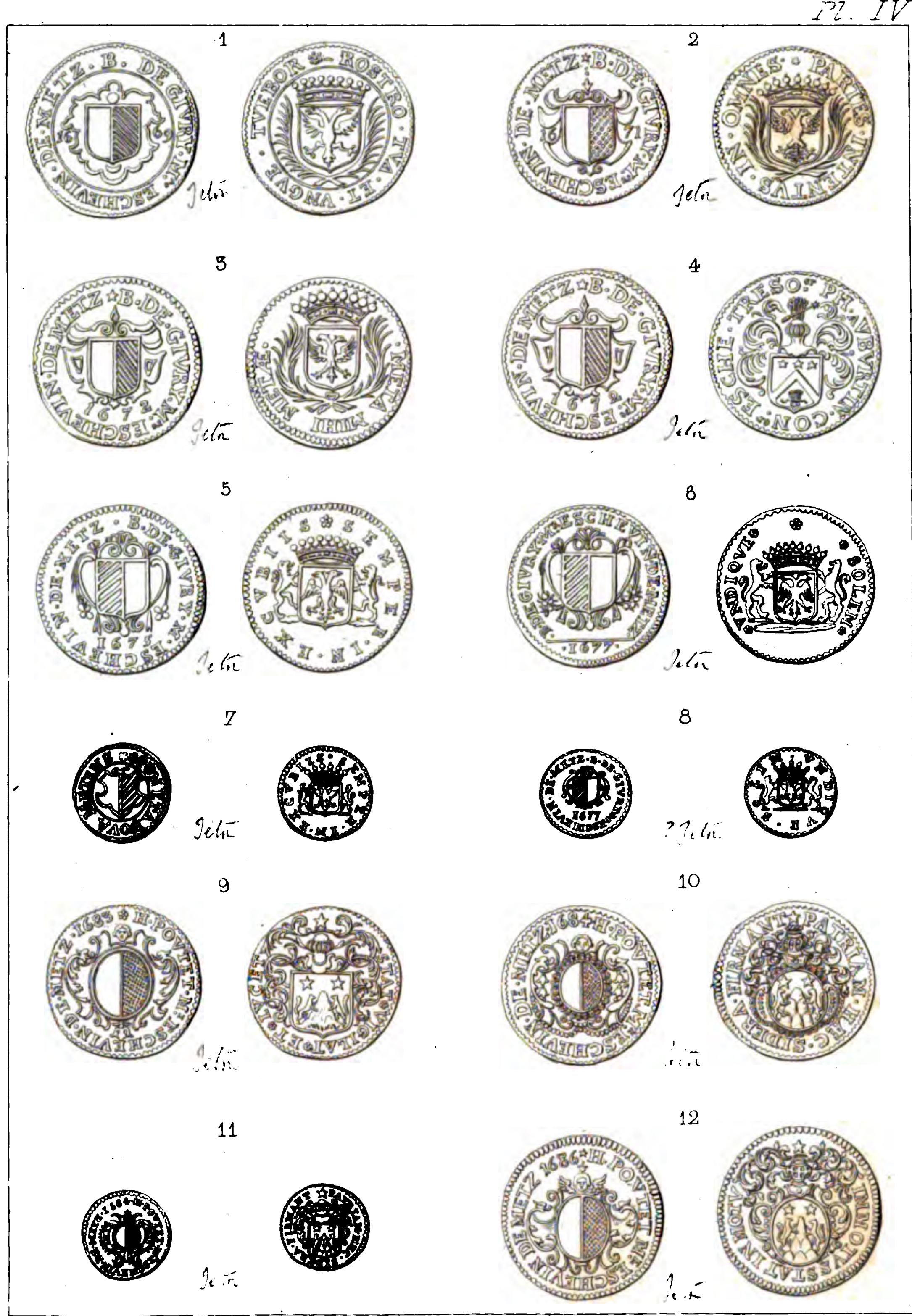
L. Lellevoy



Ch. R   Ad. Bellavoye



Ch. R. A. Bellevoye



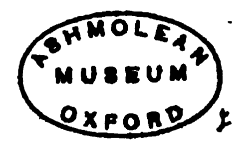
Ch. R   Æ. Bellevoye



Ch. R. AD. Bellevoye



Ch. R — A. Bellevoye



Ouvrages du même Auteur.

EN VENTE CHEZ M. ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE:

Recherches sur les Monnaies des Évêques de Toul; 1844; vol. in-4°; 10 planches.

Monnaies Mérovingiennes de la collection de feu M. Renault; 1851; brochure in-8°; 2 pl.

Considérations sur la Monnaie a l'époque Romane; 1851; broch. in-8°; 1 pl.

Études Numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France; 1852; 1 vol. in-4°; 18 pl.

Atlas des Monnaies frappées dans les trois cités méridionales de la Belgique première, pendant l'antiquité et la période romane; 1853; cahier in-4°; extrait de l'ouvrage précédent.

SOUS PRESSE:

Numismatique Cambrésienne; gros volume in-4°; 60 planches.





